

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 43

Défense.

DÉPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnafous, président; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires; Maurice Blin, rapporteur général; Charles Allières, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 54), 1295 (tome I) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

Loi de finances. — Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	3
Préambule	5
PREMIERE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur le budget de la Défense pour 1980 ..	11
Chapitre premier. — <i>Evolution et grandes masses</i>	11
Chapitre II. — <i>Budget 1980 et programmation militaire</i>	17
DEUXIEME PARTIE. — Les dépenses en capital	21
Chapitre premier. — <i>Généralités</i>	21
Chapitre II. — <i>Section commune</i>	26
Chapitre III. — <i>Section Air</i>	34
Chapitre IV. — <i>Section Forces terrestres</i>	41
Chapitre V. — <i>Section Marine</i>	49
Chapitre VI. — <i>Section Gendarmerie</i>	56
Conclusion	59
Dispositions spéciales	61
Annexe n° 1. — Répartition et évolution des crédits de la Section commune	64
Annexe n° 2. — Répartition et évolution des crédits de la section Air	66
Annexe n° 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres ..	67
Annexe n° 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine	68
Annexe n° 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie	69

AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre commission des Finances s'est attachée, en examinant le budget de la Défense proposé pour 1980, à répondre aux interrogations suivantes :

— Ce budget est-il conforme à la loi de programmation militaire du 19 juin 1976 et permet-il d'atteindre les objectifs fixés par cette loi ?

— Ce budget répond-il aux questions qui se sont posées d'un prétendu retard sur les moyens mis à la disposition de notre armement nucléaire et de notre marine ?

— L'exécution du budget de la Défense pour l'année écoulée s'est-elle faite conformément aux prévisions, sans doubles emplois et sans gaspillages ?

— L'effort demandé est-il suffisant ; pourrait-il être augmenté sans déséquilibrer notre économie et nos finances ?

— Ne devrait-on pas poursuivre avec nos partenaires européens la recherche d'un accroissement d'une coopération technique et industrielle qui pourrait permettre des fabrications à meilleurs prix ?

PRÉAMBULE

Pour un peuple libre, la sécurité se confond avec la sauvegarde de l'indépendance de la nation. C'est à partir de cette conception que la France a défini les grandes options de sa politique de défense et a tracé les objectifs assignés à ses forces armées.

L'indépendance du pays exige d'abord que soient assurées l'intégrité du territoire national et la protection des habitants contre tout risque d'agression directe et toute menace susceptible de porter atteinte à leur vie ou à leur liberté.

Mais si le maintien de l'intégrité du territoire national est une condition nécessaire de notre indépendance, il n'est pas pour autant une condition suffisante. La paix revêt, en effet, aujourd'hui un caractère indivisible et notre sécurité est inséparable du contexte international. Elle peut être mise en cause par les tensions qui affecteraient d'autres régions du monde, et surtout elle dépend directement de l'équilibre de l'Europe ; la France ne pourrait conserver qu'une souveraineté diminuée si ses voisins venaient à être occupés par une puissance hostile ou placés sous son contrôle.

C'est de cet ensemble de données, dont l'affirmation, qui n'est pas nouvelle, figurait déjà, en 1972, dans le Livre blanc sur la Défense nationale, que résultent les missions qui doivent être celles de nos forces armées :

- garantir le territoire national contre toute tentative de prise de gage ou d'agression, garantir la liberté des Français ;
- être en mesure de participer à la défense de l'Europe sans aliéner notre indépendance ;
- être en mesure de contribuer à la sécurité des pays avec lesquels nous sommes liés par des accords ou une solidarité de fait ;
- en mer, être en mesure de protéger nos intérêts et de contribuer à la sécurité du trafic nécessaire à nos approvisionnements.

L'armement nucléaire stratégique, dont la France a eu depuis 1960 la volonté politique permanente de se doter, constitue la base de nos forces. Il fait planer sur l'agresseur éventuel, aussi puissant soit-il, une menace de destructions considérables et instantanées, sans rapport avec l'action que ce dernier pourrait entreprendre.

La crédibilité technique de l'armement nucléaire stratégique ne nécessite pas la parité avec l'adversaire mais, face au perfectionnement des moyens de défense et de détection, elle impose de conserver une capacité technologique telle que nos armées restent capables de déjouer les parades, de franchir les distances et de délivrer une puissance de feu au degré voulu.

L'armement nucléaire tactique, par son volume, sa puissance, la diversification de ses vecteurs, valorise la capacité de nos forces conventionnelles, et son utilisation contre un agresseur qui aurait fait une erreur d'appréciation renforce la menace d'emploi de l'armement nucléaire stratégique.

Les forces classiques doivent être adaptées aux situations diverses de crise caractéristiques de notre époque. Il faut qu'elles soient variées et d'une grande souplesse d'emploi pour remplir leurs multiples missions, dont la principale demeure la préservation de l'intégrité du territoire national. Leur manœuvre doit permettre au Gouvernement de signifier sa volonté d'intervenir ; elles doivent, en livrant bataille seules ou au côté d'autres pays, montrer à l'adversaire que la France est disposée à s'opposer aux agressions avec tous les moyens ; au-delà des mers, elles doivent être en mesure d'assurer la sécurité des départements et territoires d'outre-mer et de participer à des missions à la demande d'organisations internationales ou à la requête des Etats impliqués.

Les lignes qui précèdent rappellent des principes affirmés depuis longtemps, souvent rappelés par les plus hautes autorités de l'Etat, et qui ont reçu le consensus de tous les partis politiques.



La mise en œuvre de ces objectifs passe par la loi de programmation militaire pour la période 1977-1982, promulguée le 19 juin 1976, dans laquelle s'inscrit à mi-parcours le projet de budget pour 1980. Cette loi visait à mettre les forces armées en état de remplir leurs missions en réalisant, grâce à des ressources en crédits de paiement dont la progression régulière était décidée — et fut jusqu'ici une réalité —, un équilibre entre les dépenses à prévoir pour la condition des personnels, l'activité opérationnelle et l'entretien, l'équipement des forces nucléaires et classiques.

Par le caractère global des charges qu'elle incorporait, la loi du 19 juin 1976 différait de celles qui l'avaient précédée et qui concernaient seulement les opérations d'équipement ; elle en différait aussi par le fait que les prévisions financières étaient faites en crédits de paiement et non plus en autorisations de programme. Le respect de la

ligne de progression tracée pour ces crédits de paiement globaux fut certainement une caractéristique fondamentale du déroulement de la programmation.

Le redressement de la situation faite aux personnels était, en 1976, un élément essentiel. L'état d'esprit du personnel, la façon dont il ressent la condition militaire, la conviction dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche sont autant de données sans lesquelles il serait vain de prétendre à l'efficacité de l'institution militaire, quel que soit le degré de son équipement. Les visites que j'ai faites dans divers organismes des armées en métropole, aux F.F.A. ou outremer, m'autorisent à témoigner l'excellence des résultats atteints en cette matière. Les premières mesures relatives à la réforme des statuts venaient d'être prises en 1976, les dernières vont intervenir en 1980. La charge financière supplémentaire qu'elles représentaient pour le budget de la Défense aura donc été supportée pendant les premières années d'application de la loi de programmation et sont à mettre à l'actif de cette dernière.

En 1976, après un effort continu de quinze ans, la France avait atteint les objectifs qu'elle s'était fixés pour ses forces nucléaires stratégiques : une quarantaine de bombardiers Mirage IV étaient en ligne, deux unités de neuf missiles sol-sol-balistique-stratégique chacune étaient en place et trois sous-marins nucléaires avec seize missiles mer-sol-balistique-stratégique chacun étaient en service.

Ces trois composantes demeurent aujourd'hui, mais études et réalisations se sont poursuivies pour que soit assuré le maintien de leur crédibilité face à l'évolution qui continuait chez les autres nations.

S'il a été admis que le nombre des unités de tir du plateau d'Albion resterait limité à deux, il a par contre été décidé de remplacer les fusées S 2 par des fusées de type S 3 mégatonniques à capacité renforcée ; la première réalisation de ce type entrera bientôt dans les faits.

Un quatrième sous-marin a été admis au service ; un cinquième le sera bientôt et la construction d'un sixième a été décidée. Les missiles M 2, qui équipaient initialement les sous-marins en service, seront bientôt tous remplacés par des missiles M 20 à plus longue portée, à puissance mégatonnique et capables de mieux franchir les défenses adverses. Enfin, la priorité a été donnée au développement du système d'arme M 4 à têtes multiples qui, par la multiplication des objectifs et sa capacité de pénétration, fera faire un saut qualitativement très important à notre armement. C'est ce système qui équipera le sixième S.N.L.E. et qui ensuite viendra progressivement remplacer le M 20 sur les sous-marins actuellement existants.

En définitive, depuis le début de la dernière période de programmation, la puissance de frappe stratégique dont dispose la France aura été doublée et les programmes lancés laissent prévoir un

nouveau renforcement de la valeur de dissuasion de nos armes nucléaires dans la décennie à venir. Nous réalisons bien la priorité donnée à l'armement nucléaire dans notre politique militaire.

La charge qu'avait représentée la constitution initiale de cet armement nucléaire avait engendré entre celui-ci et les armements conventionnels un certain déséquilibre, auquel la loi de programmation du 19 juin 1976 s'était assigné pour objectif de mettre un terme. Les deux catégories de forces sont, en effet, complémentaires.

La répartition structurelle des forces de l'armée de Terre en forces de manœuvre, forces d'intervention et forces du territoire ne permettait pas de tirer le meilleur parti possible de leurs moyens. Une réforme faisant disparaître la différence entre ces catégories de forces et, partant, simplification du commandement par disparition et fusion de certains échelons, a été entreprise et se trouve maintenant sur le point d'être achevée. Les qualités de mobilité et de polyvalence qui en étaient attendues ont déjà été appréciées.

Dans le même temps, on a cherché à pallier les lacunes résultant du vieillissement accentué de certains parcs de matériels consécutif à des abattements qui avaient été opérés sur les crédits ou à des difficultés techniques dans la mise au point de certains matériels modernes. Un effort global a été conduit pour : continuer la constitution du parc de chars A.M.X. 30, mettre en service des véhicules de l'avant blindés, livrer les premiers engins A.M.X. 10 roues-canon, commencer d'équiper les unités avec les fusils F.A.M.A.S. 5,56, mettre en place le réseau intégré de transmissions automatiques.

Pour la Marine, la difficulté de la programmation résidait surtout dans l'état de vieillissement de bâtiments dont beaucoup ont été construits pendant les années 50 avec le plan d'aide mutuelle. La décroissance du tonnage consécutive au retrait de service de ces navires dans les années à venir ne sera pas évitée, mais on cherche à la compenser à moyen terme. Les bâtiments anti-sous-marins et les avisos bénéficieront du plus grand nombre de constructions neuves, la disparition progressive des sous-marins classiques sera compensée par les performances des sous-marins nucléaires d'attaque dont trois ont été commandés. La volonté de modernisation — que traduit l'adoption en 1978 d'un plan d'objectifs à long terme — est incontestable ; l'effort nécessitera d'être poursuivi.

L'ossature de la force aérienne tactique et de la défense aérienne reste constituée de 450 avions de combat, tandis que 150 appareils concernent la capacité de transport. Cette stabilité numérique ne doit pas masquer l'effort poursuivi pour valoriser les capacités opérationnelles de ces forces. Les premières commandes de Mirage 2000 viennent d'être passées et les Mirage F 1, qui équipent trois escadres de défense aérienne sur quatre, vont recevoir les missiles air-air super 530 ; la chaîne de fabrication du C 160 Transall,

modifié pour être ravitaillé en vol, a été relancée et 12 appareils commandés viendront accroître les possibilités de la flotte de transport.

Ainsi, globalement, les forces conventionnelles ont, depuis trois ans, reçu leur part des sensibles augmentations annuelles de crédits auxquelles l'application de la programmation a conduit pour le budget de la Défense et, à cet égard, le handicap que le déséquilibre des années précédentes avait constitué pour elles n'a pas été perpétué.



En définitive il apparaît que, considérée sous un aspect global, l'exécution de la loi de programmation de juin 1976 pendant la première moitié de la période qu'elle doit recouvrir s'est déroulée conformément aux grandes lignes initialement tracées : croissance globale des crédits avec répartition convenable entre les principaux objectifs, redressement en priorité de la situation des personnels, permanence de l'effort d'adaptation de la force nucléaire stratégique pour que sa crédibilité soit maintenue, souci de rétablir un équilibre qui avait été altéré au détriment des forces conventionnelles.

Certes, des lacunes subsistent — certaines apparaîtront dans les lignes qui suivent — mais il était apparemment difficile de faire mieux sans risquer, en faisant la part plus belle aux crédits militaires, de déséquilibrer l'économie et, entre autres conséquences, de nuire ainsi à certains aspects de la Défense dont le caractère global ne doit pas être perdu de vue.

Ceci ne doit pas faire oublier combien il restera à faire dans le futur. La comparaison des dépenses militaires françaises avec celles de certains pays étrangers, dans laquelle il ne faut certes pas rechercher des informations trop précises, met néanmoins en évidence que, face aux moyens des uns et des autres, notre effort n'est pas encore au niveau de ceux qui entendent se doter d'une défense comparable à la nôtre.

Il reste à savoir s'il sera possible de tout faire et de le faire seul. La variété des secteurs dans lesquels doivent être menées études et recherches, le nombre des développements qu'il faut poursuivre, la multiplicité des techniques qu'il faut mettre en œuvre et, souvent, la modeste échelle des séries qui suffisent pour satisfaire les besoins nationaux sont autant d'éléments qui doivent inciter à promouvoir la coopération avec d'autres nations européennes.

Certes, la formule ne se met généralement pas en œuvre sans pourparlers lents et difficiles, elle suppose souvent certaines concessions et ne présente pas que des avantages, mais elle doit permettre de réaliser avec quelques économies des matériels auxquels il faudrait parfois, sans elle, purement et simplement renoncer.

Elle a déjà été utilisée pour les avions Transall et Jaguar ; les hélicoptères Gazelle et Lynx ; les missiles Milan et Roland ; les chasseurs de mines. Son extension à des catégories de matériels de plus en plus nombreux paraît seule de nature à éviter que l'on s'épuise à vouloir réaliser seuls des équipements qui seront certainement de plus en plus complexes et coûteux.

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE LA DÉFENSE EN 1980

CHAPITRE PREMIER

ÉVOLUTION ET GRANDES MASSES

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1980 est de 105.405 millions de francs, représentant 20,08 % du budget général.

Cette somme et ce pourcentage résultent directement du projet de loi de finances ; ils ne seront pas retenus dans ce rapport ; comme on l'avait déjà fait pour examiner les budgets de 1977, 1978 et 1979, on corrigera les chiffres des documents budgétaires afin d'obtenir des valeurs homogènes avec celles qui figurent dans les documents annexés à la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, qui n'a pas fait l'objet d'aménagement sur ce point dans le rapport présenté au Parlement en septembre dernier pour l'actualiser. Une déduction de 16.803 millions de francs sera donc faite, dont le détail figure ci-dessous en note (1) ; pour sa plus forte part, cette somme à déduire résulte de l'inscription au budget de la Défense, postérieurement à 1976, des participations aux charges des pensions civiles et militaires qui figuraient antérieurement aux charges communes du ministère des Finances.

C'est, en définitive, un total de 88.602 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1980 en crédits de paiement.

(1) Cette somme s'établit ainsi en millions de francs :

— participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers	1.632,7
— participation aux charges des pensions civiles et militaires	15.130,2
— remboursement au budget des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études et télécommunications ..	40
Total	<u>16.802,9</u>

Sur cette base :

— Pour 1980, la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat sera de 16,88 %. Dans le passé, cette part a évolué comme l'indique le tableau qui suit :

Part du budget de la Défense dans le budget général.

1933 : 23,5 %.	1968 : 20,06 %.
1938 : 35,7 % (plan de réarmement).	1969 : 17,87 %.
1952 : 23,2 %.	1972 : 17,64 %.
1958 : 27,04 % (Algérie).	1975 : 16,89 %.
1959 : 28,18 % (Algérie).	1976 : 17,06 %.
1962 : 24,68 % (Algérie).	1977 : 17,43 %.
1965 : 22,53 %.	1978 : 16,94 %.
1966 : 21,81 %.	1979 : 16,79 %.
1967 : 20,69 %.	1980 : 16,88 %.

— En 1980, le budget de la Défense devrait représenter 3,76 % du produit intérieur brut marchand estimé à 2.350,8 milliards de francs. Le tableau qui suit fait apparaître l'évolution de ce rapport depuis 1960 pour le budget initial et le budget définitif :

**POURCENTAGE BUDGET DE LA DÉFENSE/
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT MARCHAND**

(En pourcentage.)

Années	Budget initial	Budget définitif	Années	Budget initial	Budget définitif
1960	6,20	6,34	1970	3,89	3,94
1961	5,80	6,00	1971	3,71	3,76
1962	5,35	5,52	1972	3,56	3,62
1963	5,13	5,39	1973	3,50	3,54
1964	4,93	4,91	1974	3,37	3,48
1965	4,80	4,81	1975	3,42	3,61
1966	4,69	4,69	1976	3,41	3,56
1967	4,64	4,68	1977	3,56	3,57
1968	4,57	4,66	1978	3,64	3,67
1969	4,22	4,17	1979	3,67	»
			1980	3,76	»

— De 1979 à 1980, les crédits de paiement du budget de la Défense augmentent de 11.491 millions de francs, représentant un pourcentage de + 14,9 % ; dans le même temps et sur la même base de calcul, les crédits du budget général augmentent de + 14,3 %. Comme l'ensemble du budget de l'Etat, le budget de la Défense pour 1980 est élaboré sur une hypothèse de hausse des prix de + 8,9 %. De 1978

à 1979, le pourcentage d'augmentation du budget de la Défense avait été de + 13,97 %; alors que le pourcentage d'augmentation du budget général était de + 15,2 %.

Les indications qui précèdent mettent en évidence la dégradation des crédits globaux consacrés à la Défense à partir des années 1965-1970. La comparaison du budget avec le produit intérieur brut marchand fait apparaître le redressement amorcé en 1977 qui, malgré un léger tassement en 1979, s'est poursuivi depuis et se trouve confirmé en 1980.

Le tableau qui suit résume l'évolution de la répartition des crédits de paiement par titre. Les calculs ont été faits compte tenu des déductions annoncées au début de ce rapport et destinées à rétablir l'homogénéité du budget et de la programmation.

	1979		1980		Pourcentage de la variation 1979-1980
	Crédits (en milliards)	Pourcentage	Crédits (en milliards)	Pourcentage	
Dépenses ordinaires (titre III)	43,77	56,76	48,76	55,03	+ 11,4
Dépenses en capital (titres V et VI)	33,34	43,24	39,84	44,97	+ 19,5
	77,11	100	88,60	100	+ 14,9

Sans doute ne faut-il pas tirer trop minutieusement les conséquences de la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital; les règles de ventilation entre les deux peuvent donner lieu à quelques interprétations, à telle enseigne que, dans le budget de la Défense, le maintien en condition des matériels ne figure pas au même titre pour ceux des forces nucléaires et ceux des forces conventionnelles; au surplus, en cours d'année, des modifications sont apportées à la répartition (crédits supplémentaires ouverts au titre III pour hausses de rémunérations en provenance du budget des charges communes du ministère des finances; crédits transférés au C.E.A. à partir du titre V). Mais, à structure constante, comme c'est le cas pour les années 1979 et 1980, c'est le sens de l'évolution qui est important.

En commentant le budget de 1978, nous avons observé que, pour la première fois depuis longtemps, la part des dépenses ordinaires avait diminué en comparaison de ce qu'elle était l'année précédente; cette tendance s'est régulièrement poursuivie depuis et tend même à s'accroître en 1980.

La répartition des crédits de paiement entre sections budgétaires a évolué comme l'indique le tableau suivant :

Sections budgétaires	1979		1980	
	Crédits (en millions)	Pourcentage	Crédits (en millions)	Pourcentage
Section commune	19.465	25,2	22.172	25
Section Air	15.782	20,5	18.544	20,9
Section Forces terrestres	21.317	27,7	24.378	27,5
Section Marine	13.049	16,9	15.214	17,2
Section Gendarmerie	7.498	9,7	8.293	9,4
Total	77.111	100	88.601	100

Comme ce fut déjà le cas entre 1978 et 1979 aucun des pourcentages ci-dessus ne change de façon spectaculaire. Cependant, en dépit de la modestie des variations, quelques tendances se sont fait jour depuis 1977 et persistent en 1980 : les parts des Sections communes et Gendarmerie diminuent, les parts des sections Air et Marine augmentent ; pour la section des Forces terrestres le sens de la variation ne se dégage pas aussi nettement.

Quant aux autorisations de programme, leur évolution se présente comme suit :

(En millions de francs.)

Sections budgétaires	1979		1980	
	Titre III	Titres V et VI	Titre III	Titres V et VI
Section commune	»	11.535	»	13.263
Section Air	1.089	11.498	1.089	15.489
Section Forces terrestres	1.350	11.197	1.573	13.596
Section Marine	1.820	7.881	2.034	9.262
Section Gendarmerie	»	781	»	890
Total	4.259	42.892	4.696	52.500

Les autorisations de programme pour les dépenses en capital augmentent de 9.608 millions de francs soit + 22,4 % entre 1979 et 1980. C'est encore une augmentation importante bien que, depuis

trois ans, ce pourcentage de hausse ait tendance à décliner (+ 29,63 % en 1978, + 24,62 % en 1979). C'est pour la section Air que la progression de 1979 à 1980 est la plus forte en valeur comme en pourcentage.

Quant aux autorisations de programme inscrites au titre III pour l'entretien programmé des matériels, elles augmentent seulement de 437 millions de francs, soit une variation de + 10,26 %. Depuis trois ans on se trouve donc en face d'un déclin régulier de la progression de cette catégorie d'autorisations de programme (variation de + 15,43 % en 1978 ; variation de + 13,43 % en 1979).

En définitive, après que les autorisations de programme inscrites au budget de la Défense aient marqué en 1977 une stagnation qui avait alors inquiété, un redressement très net du montant des autorisations de programme pour les dépenses en capital est intervenu en 1978 ; il s'est poursuivi depuis avec un taux de progression qui est resté élevé bien qu'il tende à diminuer. Le taux de progression des autorisations de programme inscrites au titre III, bien que plus modeste dès l'origine, est en déclin régulier depuis trois ans.

La distinction entre les crédits consacrés à l'armement nucléaire et les autres donne les résultats qui figurent dans les tableaux qui suivent.

La comparaison peut être faite au sein du titre V où se trouvent la plupart des crédits destinés à l'armement nucléaire. Cette première façon de comparer pêche cependant par manque d'homogénéité entre les éléments que l'on rapproche : l'entretien des matériels figure au titre V pour l'armement nucléaire alors qu'il se trouve au titre III, à des chapitres qui sont aussi dotés en autorisations de programme, pour l'armement conventionnel ; mieux vaut alors procéder à la comparaison au sein de l'ensemble des chapitres programmés (titre V + titre III). Enfin, une troisième façon de comparer consiste à prendre en considération l'ensemble des crédits budgétaires quel que soit le titre dont ils relèvent, qu'il s'agisse ou non de chapitres dotés en autorisations de programme.

	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1977	1978	1979	1980	1977	1978	1979	1980
A. — Crédits inscrits au titre V.								
a) Armement nucléaire : (titre V)	8.582	10.026	11.220	13.226	7.957	9.273	10.857	12.421
b) Total titre V	26.407	34.295	42.758	52.353	23.803	28.341	33.218	39.702
Pourcentage a/b	32,49 %	29,23 %	26,24 %	25,26 %	33,42 %	32,71 %	32,68 %	31,28 %
B. — Ensemble des crédits programmés (total titre V + chapitres programmés titre III).								
a) Armement nucléaire : (titre V)	8.582	10.026	11.220	13.226	7.957	9.273	10.857	12.421
b) Total titre V + titre III programmé	29.657	38.050	47.017	57.049	26.597	31.646	37.026	43.929
Pourcentage a/b	28,93 %	26,34 %	23,86 %	23,18 %	29,91 %	29,30 %	29,32 %	28,27 %
C. — Ensemble du budget.								
a) Armement nucléaire : (titre V + titre III)	»	»	»	»	9.683	11.492	14.013	16.964
b) Total titre V + titre VI + titre III	»	»	»	»	58.412	67.654	77.111	88.601
Pourcentage a/b	»	»	»	»	16,57 %	16,98 %	18,17 %	19,10 %

En moyenne annuelle, le montant des crédits de paiement destinés à l'armement nucléaire a augmenté de + 18,7 % pour les crédits programmés et de + 25 % pour l'ensemble du budget. La part consacrée au nucléaire a légèrement diminué si on considère les chapitres dotés en autorisations de programme ; elle a, au contraire augmenté si on considère l'ensemble du budget. Ceci n'autorise pas à conclure à une modification des priorités.

CHAPITRE II

BUDGET 1980 ET PROGRAMMATION MILITAIRE

La loi du 19 juin 1976 a approuvé la programmation militaire pour les années 1977-1982 et, comme il devait le faire, le Gouvernement a adressé cette année au Parlement un rapport sur l'exécution de cette loi pendant ses trois premières années d'application et sur son actualisation pour les trois années à venir. Nous nous trouvons donc à la charnière de ces deux périodes et le budget de 1980 revêt à cet égard une importance particulière.

La loi de 1976 avait tracé une évolution de principe des crédits de paiement globaux du budget de la Défense et de leur répartition par section budgétaire, en même temps qu'elle fournissait une ventilation indicative de ces crédits entre dépenses ordinaires et dépenses en capital.

Sur le premier point la loi indiquait pour chaque année un montant prévisionnel du total des crédits à inscrire au budget, qui comportait par rapport aux crédits de l'année précédente une progression régulière de 14,58 % par an ; il avait en outre été prévu une croissance régulière du budget de la Défense pour que celui-ci atteigne 20 % du budget de l'Etat en 1982.

Les hypothèses économiques, associées à la loi de programmation, supposaient pour l'ensemble de la période 1977-1982 une évolution annuelle du produit intérieur brut de 7 % en prix et de 4,5 % en volume ; dès 1977, les budgets ont été revus pour tenir compte, au moins en partie, du décalage intervenu dans la réalité par rapport à ces hypothèses. Comme pour ceux qui l'ont précédé, le montant nominal du budget de 1980 est donc plus fort qu'il avait été prévu par la loi du 19 juin 1976 ; les sommes sont les suivantes :

— budget 1980, selon la programmation	87.260 millions de francs
— budget 1980, selon le projet présenté	88.601,8 millions de francs

La différence est de + 1,5 %.

Apprécié en pourcentage du budget de l'Etat, le budget de la Défense aurait dû être caractérisé par une progression régulière à partir de 17,06 % atteint en 1976 ; on a vu plus haut que tel ne fut pas le cas et le budget de 1980, bien qu'il soit à cet égard légèrement

mieux situé que le précédent, sera de 16,88 % du budget de l'Etat, alors que le pourcentage résultant de la définition donnée par la programmation eût été de : 19,02 %.

Le rapprochement qui précède est cependant à nuancer. Les comparaisons qui viennent d'être faites étaient à pratiquer par rapport à la structure du budget de l'Etat telle qu'elle se présentait en 1976 ; il faudrait donc faire des corrections pour reconstituer chaque budget annuel tel qu'il se serait présenté dans la structure du budget de 1976. Le caractère fictif des hypothèses à faire pour entreprendre un tel calcul et, par voie de conséquence, la signification contestable des résultats que l'on trouverait en altèreraient sérieusement l'intérêt et, en définitive, dans le rapport d'actualisation de la programmation militaire qu'il vient de présenter, le Gouvernement s'est résolu à l'abandon de cette comparaison avec le budget de l'Etat, qu'il remplacera désormais par un rapprochement avec le produit intérieur brut marchand.

Selon la nouvelle définition, la part que représente le budget de la Défense par rapport au produit intérieur brut marchand devra croître annuellement de 0,09 % représentant la hausse moyenne des trois dernières années ; en 1980, ce pourcentage sera respecté : le budget de la Défense passera de 3,67 % à 3,76 % du P.I.B.M.

Quant à la répartition des crédits par titre du budget, telle que l'avait définie la loi de programmation et telle qu'elle résulte du projet de budget, elle se présente comme suit :

BUDGET DE 1980

	Selon programmation	Selon projet de budget
Titre III	55,5 %	55 %
Titre V	44,5 %	45 %

En 1980, l'évolution dans le sens d'une augmentation de la part faite au titre V se poursuivra en avance sur les prévisions de la programmation.

La comparaison par section budgétaire telle qu'elle figure dans la programmation et telle qu'elle figure dans le budget nécessite, pour être convenablement faite, que le budget soit remis dans la même structure que la programmation, notamment par ventilation de certaines provisions et des crédits correspondant aux personnels civils extérieurs qui, dans le budget, sont inscrits à la Section commune. Le rapprochement se présente alors comme l'indique le tableau qui suit :

(En millions de francs.)

Sections	Crédits 1980 selon l'évolution de principe prévue par la programmation	Crédits figurant au projet de budget ventilés selon la structure de la programmation	Ecart entre crédits prévus et crédits figurant au budget
Section commune	16.470	18.225	+ 1.753
Section Air	19.405	18.982	— 423
Section Terre	27.280	27.178	— 102
Section Marine	15.450	15.821	+ 371
Section Gendarmerie	8.655	8.397	— 258
Total	87.260	88.601	+ 1.341

On enregistre donc certains écarts entre les prévisions de la programmation et la répartition figurant dans le budget de 1980. Il s'agit de différences relativement modestes en pourcentages, sauf pour la Section commune où l'écart, en plus, est de 10,64 % ; mais il faut dire aussi que, les années précédentes, les différences ont été dans le même sens. Au total, la section Marine et surtout la Section commune finissent par recevoir un peu plus que prévu ; les autres sections, et en particulier la section Air, reçoivent un peu moins.

En définitive, sans qu'il soit possible d'affirmer que le budget de 1980 est rigoureusement tel que l'avait prévu la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, on peut dire que, sous son aspect global, il en respecte les grandes orientations : la ligne de progression des ressources consacrées aux crédits militaires qu'elle avait tracée est respectée, peut-être plus nettement encore que l'année précédente ; la répartition des crédits par grandes masses est à peu près telle qu'elle l'avait fixée entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement.

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

Evolution des crédits.

Les dépenses en capital sont inscrites aux titres V et VI ; elles s'établissent comme il est indiqué ci-dessous ; la part du titre VI est telle que son influence sur l'ensemble est négligeable.

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1979	1980	1979	1980
Titre V	42.758,7	52.353,5	33.218,5	39.702,3
Titre VI	133,3	146,5	126,3	140,5
Total	42.892	52.500	33.344,8	39.842,8

La progression des autorisations de programme entre 1979 et 1980 est une des caractéristiques déjà signalée du budget pour 1980 ; elle est encore forte (+ 22,4 %) bien qu'elle ait tendance à s'atténuer par rapport aux deux années précédentes.

La progression des crédits de paiement pour les dépenses en capital est, elle aussi, importante : + 19,49 %. Elle est plus forte que pour l'ensemble du budget (+ 14,9 %) et plus forte aussi qu'elle l'avait été les années précédentes. La croissance des crédits de paiement du titre V est une condition nécessaire pour que se traduisent dans les faits les conséquences du redressement des autorisations de programme intervenu à partir de 1978 ; elle devra se poursuivre dans le futur ; selon les échéanciers annoncés, 33,5 milliards de francs en

crédits de paiement seront nécessaires en 1981 pour la poursuite des seules opérations lancées avec les autorisations de programme ouvertes en 1980 et avant.

Répartition des dépenses en capital entre les grandes rubriques budgétaires.

La répartition entre les cinq sections du budget de la Défense des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les dépenses en capital, ainsi que l'évolution de leur part respective dans le passé sont retracées dans les deux tableaux qui suivent :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Variation	1979	1980	Variation
Section commune	11.535,2	13.262,7	+ 1.727,5 (+ 15 %)	10.645,6	12.313,6	+ 1.668 (+ 15,7 %)
Section Air	11.498	15.489,1	+ 3.991,1 (+ 34,7 %)	8.032	10.055,2	+ 2.023,2 (+ 25,2 %)
Section Forces terrestres	11.197,3	13.595,7	+ 2.398,4 (+ 21,4 %)	7.684	9.103,8	+ 1.419,8 (+ 18,5 %)
Section Marine	7.880,4	9.262,5	+ 1.382,1 (+ 17,5 %)	6.247,9	7.589	+ 1.341,1 (+ 21,5 %)
Section Gendarmerie	781,1	890	+ 108,9 (+ 13,9 %)	735,3	781,2	+ 45,9 (+ 6,2 %)
Total	42.892	52.500	+ 9.608 (+ 22,4 %)	33.344,8	39.842,8	+ 6.498 (+ 19,5 %)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(En pourcentage.)

	Autorisations de programme					Crédits de paiement				
	1977	1978	1979	1980	1977-1980	1977	1978	1979	1980	1977-1980
Section commune	31,4	28,6	26,9	25,3	27,5	32,5	32,7	31,9	30,9	31,9
Section Air	24,5	27,1	26,8	29,5	27,4	23,3	23,5	24,1	25,2	24,2
Section Forces terrestres	23,3	25	26,1	25,9	25,3	22,6	22,7	23,1	22,9	22,8
Section Marine	18,4	17,3	18,4	17,6	17,9	19,1	18,6	18,7	19	18,9
Section Gendarmerie	2,4	2	1,8	1,7	1,9	2,5	2,5	2,2	2	2,2

On retiendra surtout que :

— la section Air sera la principale bénéficiaire de l'augmentation des autorisations de programme du budget de la Défense en 1980 ;

— le déclin de la part des ressources inscrites à la Section commune, en autorisations de programme comme en crédits de paiement, amorcé depuis plusieurs années, se poursuit en 1980.

Quant à l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les différentes parties des titres V et VI, elle est fournie par le tableau suivant :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence (en pourcentage)	1979	1980	Différence (en pourcentage)
Titre V						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes	13.521,6	16.020,8	+ 18,5	12.401,3	14.598,8	+ 17,7
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels	744	792,9	+ 6,6	651,1	744,8	+ 14,4
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications	25.521,7	32.049,4	+ 25,6	17.562,4	21.352,3	+ 21,6
<i>Quatrième et cinquième parties :</i>						
Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement - Infrastructure O.T.A.N. ...	2.971,4	3.490,4	+ 17,5	2.603,7	3.006,4	+ 15,5
Total titre V	42.758,7	52.353,5	+ 22,4	33.218,5	39.702,3	+ 19,5
Titre VI						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif	133,3	146,5	+ 9,9	126,3	140,5	+ 11,2
Total des dépenses en capital (titres V et VI)	42.892	52.500	+ 22,4	33.344,8	39.842,8	+ 19,5

Comme ce fut déjà le cas l'année précédente, la rubrique des fabrications, où figurent notamment les ressources nécessaires à la réalisation des matériels énumérés dans le document annexe à la loi de programmation, est la principale bénéficiaire des augmenta-

tions de crédits pour 1980 ; ses pourcentages d'augmentation sont les plus forts que ceux de la rubrique « études, recherches et prototypes ». Quant à la faiblesse du pourcentage d'augmentation de la rubrique des investissements techniques, elle fait suite à une très forte variation en hausse intervenue l'année précédente et porte, au demeurant, sur des sommes relativement modestes.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, on fournira dans le tableau qui suit quelques indications sur les crédits du titre V destinés à l'armement nucléaire :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence (en pourcentage)	1979	1980	Différence (en pourcentage)
Armement nucléaire :						
— stratégique	10.490	12.565,5	+ 19,78	10.148	11.695,9	+ 15,24
— tactique	730	661	— 8,19	709	725,2	+ 2,20
Total	11.220	13.226,5	+ 17,87	10.857	12.421,1	+ 14,40
Armement nucléaire :						
— études	6.728	7.503	+ 11,51	6.148,5	6.987,9	+ 13,65
— fabrications	2.967	3.870	+ 30,43	3.311	3.708,1	+ 11,99
— entretien	1.525	1.853,5	+ 21,50	1.397,5	1.725,1	+ 23,44
Total	11.220	13.226,5	+ 17,87	10.857	12.421,1	+ 14,40

On observera surtout l'amenuisement des crédits nécessaires pour l'armement nucléaire tactique et la progression des charges d'entretien qui, pour les crédits de paiement, dépasse la progression de l'ensemble du titre V.

Incidences économiques.

La répartition par branche d'activité des crédits d'études et de fabrications du budget de la Défense en 1980 se présentera comme suit :

	Etudes		Fabrications		Total	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Electronique	3.407	2.974	8.370	5.959	11.777	8.933
Aéronautique :						
— cellules	1.090	895	4.768	3.049	5.858	3.944
— moteurs	652	548	3.078	1.930	3.730	2.478
— équipements	317	266	3.544	2.304	3.861	2.570
Véhicules de combat	277	203	3.037	1.719	3.314	1.922
Génie, véhicules de servitude	53	43	1.910	1.339	1.963	1.382
Armement	220	187	1.771	1.156	1.991	1.343
Munitions-engins	3.565	3.047	4.782	4.164	8.347	7.211
Constructions navales	289	276	4.278	3.371	4.567	3.647
Nucléaire	2.233	2.199	1.700	1.722	3.933	3.921
Divers	458	379	1.164	832	1.622	1.211
Total (1)	12.561	11.017	38.402	27.545	50.963	38.562

(1) Les crédits qui ont été analysés correspondent aux chapitres de la catégorie des coûts de « fabrications » gérés par la D.G.A. augmentés des crédits d'entretien programmés des matériels majeurs gérés par la D.G.A. et inscrits au titre III. Les totaux diffèrent donc légèrement des crédits récapitulés dans les pages qui précèdent.

On relèvera notamment la forte part revenant, pour l'ensemble, à la branche électronique qui recevra environ 23 % des crédits et, dans le domaine des études, la place prédominante du secteur munitions-engins (29 % des autorisations de programme et 27 % des crédits de paiement).

A propos de l'emploi, l'industrie d'armement devait occuper environ 287.000 personnes en France au début de 1979, se répartissant ainsi par secteur d'activité :

Aérospatiale	83.000
Armes et véhicules terrestres	68.000
Constructions navales	31.000
Electronique	42.000
Nucléaire	12.000
Divers	51.000

Sur ce total, les besoins français occupaient environ 184.000 personnes, les 103.000 autres étant employées aux activités d'exportation qui en occupent notamment 43.000 dans le secteur aéronautique (missiles compris), 24.000 dans celui de l'armement terrestre et 18.000 dans le secteur électronique.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la section commune (1) concernent des activités qui relèvent :

- soit de la délégation générale pour l'armement (D.G.A.) ;
- soit d'un certain nombre de services communs ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (service de santé, service d'action sociale, direction des centres d'expérimentations nucléaires, etc.).

Ces crédits et leur évolution de 1979 à 1980 se présentent comme suit :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence	1979	1980	Différence
Services relevant de délégation générale pour l'armement	10.085,8	11.458,9	+ 1.353,1 (+ 13,4 %)	9.385,9	10.734	+ 1.348,1 (+ 14,4 %)
Services communs et divers	1.449,4	1.823,8	+ 374,4 (+ 25,8 %)	1.259,7	1.579,6	+ 319,9 (+ 25,4 %)
Total	11.535,2	13.262,7	+ 1.727,5 (+ 15 %)	10.645,6	12.313,6	+ 1.668 (+ 15,7 %)

La part des crédits concernant la Délégation générale pour l'armement est de loin la plus importante dans les crédits de la Section commune ; elle évolue peu et se situe à 86,2 % du total de cette section en autorisations de programme et à 87,2 % en crédits de paiement ; l'augmentation des autorisations de programme concernant les activités relevant de la D.G.A. (+ 13,4 %) et figurant à la Section commune est toutefois nettement moindre que l'augmentation des autorisations de programme pour l'ensemble des dépenses d'équipement du ministère de la Défense (+ 22,4 %).

(1) L'annexe n° 1 donne une récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1979 à 1980.

Nous procéderons successivement à l'analyse des principales catégories de crédits accordés sur la Section commune aux services de la Délégation générale pour l'armement, puis aux services communs et aux organismes interarmées.

SECTION I

Ressources de la section commune concernant les activités relevant de la Délégation générale pour l'armement.

Sur la Section commune, la Délégation générale pour l'armement gère, d'une part, des crédits d'études figurant en première partie, d'autre part, des crédits d'investissements industriels figurant en seconde partie.

1. D.G.A. : études.

a) *Recherches et développement.*

On a regroupé au chapitre 51-71 de la Section commune toutes les dépenses relatives aux études de base alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine. Aux crédits du chapitre 51-71 on peut, dans cet exposé, ajouter, bien qu'ils ne soient pas au même titre du budget, ceux du chapitre 67-10 où figurent les subventions qui financent les études faites par l'O.N.E.R.A., l'I.S.L. (1) et l'Ecole polytechnique.

Pour l'ensemble de ces deux chapitres, les autorisations de programme sont passées de 1.346 millions de francs en 1979 à 1.585 millions de francs en 1980, soit une progression de + 17,8 %, plus faible que la progression enregistrée pour l'ensemble du titre V. L'augmentation des crédits de paiement est de + 22,7 %.

Du fait que les études de base sont groupées aux deux chapitres de la Section commune énoncés ci-dessus, alors que les études appliquées et les développements sont répartis entre ces mêmes chapitres et d'autres chapitres des sections Air, Forces terrestres et Marine, il faut, en laissant de côté le cas de la F.N.S. évoqué ailleurs, prendre en considération des chiffres globaux toutes sections réunies pour comparer de façon significative l'ensemble des dépenses de l'espèce.

(1) O.N.E.R.A. : Office national d'études et de recherches aérospatiales.
I.S.L. : Institut franco-allemand de Saint-Louis.

Ces activités d'études méritent, en effet, une attention particulière : elles conditionnent l'avenir, il faut donc éviter, pour les allocations de crédits, la parcimonie qui constituerait une entrave. Mais il importe aussi que les organismes responsables ne tombent pas dans une dispersion des efforts que risque de favoriser le nombre des secteurs où se présentent des possibilités de recherches dont certaines se révéleront ensuite vaines pour la Défense.

Les tableaux qui suivent fournissent, pour l'ensemble des dépenses en capital (F.N.S. exclue), l'évolution des autorisations de programme consacrées aux études et recherches selon la nature de celles-ci et le secteur d'activité concerné.

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence (en pourcentage)	1979	1980	Différence (en pourcentage)
Recherches et études en amont	1.706	2.126	+ 24,6	1.251	1.597	+ 27,6
Développements et prototypes	3.042	3.823	+ 25,6	2.626	3.289	+ 25,2
Total	4.748	5.949	+ 25,2	3.877	4.886	+ 26
Aéronautique	1.517	1.951	+ 28,6	1.299	1.679	+ 29,2
Engins	396	569	+ 43,6	324	472	+ 45,6
Electronique	1.634	2.034	+ 24,4	1.302	1.639	+ 25,8
Matériels terrestres, navals, armes, munitions, poudres	1.201	1.395	+ 16,1	952	1.096	+ 15,1
Total	4.748	5.949	+ 25,2	3.877	4.886	+ 26

Ainsi, globalement, pour l'ensemble des chapitres « études », F.N.S. exclue, les crédits consacrés aux études reçoivent largement leur part de l'augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V en 1980. Après que la répartition entre les recherches et études en amont, d'une part, et les développements et prototypes, d'autre part, ait été, dans le passé, caractérisée par un certain déséquilibre, ces deux rubriques progressent sensiblement dans les mêmes conditions en 1980.

Quant aux pourcentages des crédits pour études, recherches et développements, en regard des crédits de fabrications à l'intérieur d'une même branche, ils évoluent comme suit :

ÉTUDES, RECHERCHES, DÉVELOPPEMENTS/FABRICATIONS

(En pourcentage.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1979	1980	1979	1980
Aéronautique	17,8	18,1	21,8	23,5
Engins	81	81	79,6	79
Electronique	43,2	40,7	48,3	49,9
Matériels terrestres navals, munitions, armes, poudres.	16,3	14,7	18,2	17,1

Les évolutions d'une année à l'autre sont modestes. La part prépondérante des études et développements dans le domaine des engins reste la caractéristique de ce rapprochement.

b) Etudes spéciales : atome.

Les ressources du chapitre 51-88 « Etudes spéciales atome », qui sont de 4.000 millions de francs en autorisations de programme et 4.001 millions de francs en crédits de paiement, et figurent parmi les plus importantes en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la Délégation générale pour l'armement. C'est la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique qui reçoit les crédits par transfert et les utilise pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique. Ainsi, en 1980, 3.823 millions de francs seront transférés au C.E.A en autorisations de programme comme en crédits de paiement.

Après la stagnation enregistrée pour ces crédits en 1978, des augmentations sensibles étaient intervenues en 1979 ; elles sont plus modestes en 1980 et, avec + 15,8 % pour les autorisations de programme et + 14,8 % pour les crédits de paiement, se situent en-dessous du niveau général d'augmentation pour le titre V.

Les principaux programmes concernés par les crédits sont :

- les développements, la fabrication et l'entretien des têtes nucléaires des systèmes d'armes Mirage IV, S 2 et S 3, M 20 et M 4 ;
- les études de base et les développements exploratoires de têtes nucléaires pour les systèmes d'armes futurs ;

— les études de propulsion nucléaire navale, les études de défense nucléaire, de durcissement des systèmes d'armes nucléaires aux effets des armes nucléaires ;

— la fabrication de matières nucléaires (uranium très enrichi, plutonium, tritium, lithium).

c) *Etudes spéciales : engins.*

Les ressources du chapitre 51-89 « Etudes spéciales engins » sont de 4.582 millions de francs en autorisations de programme et 4.200 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits sont destinés aux études, développements, fabrication et maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes sol-sol-balistique-stratégique du plateau d'Albion (S.S.B.S.) ; aux engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (M.S.B.S.) ; à des études préparatoires consacrées aux systèmes de missiles des forces nucléaires et à la participation aux programmes du C.N.E.S. pouvant intéresser la Défense (Ariane, Spot).

Entre 1978 et 1979, autorisations de programme et crédits de paiement pour le chapitre « Etudes spéciales engins », avaient augmenté assez modestement (entre + 12 % et + 13 %) ; en 1980, les augmentations sont plus sensibles (+ 15,6 % pour les autorisations de programme et + 13,4 % pour les crédits de paiement), mais elles restent en-dessous des pourcentages moyens d'augmentation du titre V.

Une très forte part des autorisations de programme à ouvrir en 1980 est destinée :

- au maintien en condition d'une unité S.S.B.S./S 2 ;
- à la mise en place et au maintien en condition d'une unité S.S.B.S./S 3 ;
- à la mise en place et au maintien en condition du M.S.B.S./M 20 ;
- au développement du M.S.B.S./M 4.

d) *Armement nucléaire tactique.*

Les crédits destinés à l'armement nucléaire tactique figurent au chapitre 51-92.

Les autorisations de programme, qui avaient peu varié depuis 1978 et qui par conséquent traduisaient déjà une diminution de pouvoir d'achat en 1979, sont en 1980 de 661 millions de francs, en baisse sensible par rapport à l'année précédente (— 9,5 %).

Les missiles Pluton sont maintenant en service et les crédits qui leur sont encore destinés iront à leur maintien en condition ; pour l'essentiel les crédits restants sont destinés au programme du missile air-sol moyenne portée qui doit équiper dans l'avenir les Mirage 2000 de l'armée de l'Air puis les Super-Etendard de l'aéronautique navale.

2. D.G.A. : investissements techniques et industriels.

Les crédits pour investissements techniques et industriels de la D.G.A. sont inscrits au chapitre 52-71. Ils se montent à 610,9 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation très modeste de + 2,8 % par rapport à l'année précédente ; les crédits de paiement, au contraire, passent de 486 millions de francs à 579 millions de francs, soit une progression de + 19 %.

Dans la proportion de 50,8 %, les autorisations de programme nouvelles sont destinées aux centres d'essais des Landes et de la Méditerranée. Pour le reste, elles se répartiront entre la participation à des travaux exécutés par la société nationale des poudres et explosifs pour la sécurité et le maintien à hauteur des installations appartenant à l'Etat (10 %) ; les investissements des services centraux de la D.G.A. (8 %) ; les investissements en moyens informatiques, documents, matériels divers.

Une part importante des investissements à réaliser sur ce chapitre (265 millions de francs, soit 43 %) est à rattacher aux dépenses de la force nucléaire stratégique ; il s'agit de moyens d'essais dans les centres où sont expérimentés les missiles F.N.S. et A.N.T. ou de moyens de production pour la réalisation des chargements en poudre des propulseurs des missiles balistiques stratégiques.

SECTION II

Ressources de la Section commune concernant les services communs ou interarmées hors D.G.A.

a) Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

Les ressources gérées par la Direction des centres d'expérimentations nucléaires sont inscrites au chapitre 51-90 « Etudes spéciales D.I.R.C.E.N. ». Les autorisations de programme sont de 967 millions de francs et les crédits de paiement de 920 millions de francs.

Par rapport à l'année précédente, autorisations de programme et crédits de paiement pour la D.I.R.C.E.N. marquent ainsi une forte augmentation (+ 27,1 % pour les autorisations de programme et + 22,5 % pour les crédits de paiement).

Seule une partie des crédits de ce chapitre, 20 % environ, sera gérée par le ministère de la Défense ; le reste sera transféré au C.E.A. pour le maintien en condition des champs de tir et les tirs eux-mêmes. La part gérée par la D.I.R.C.E.N. est destinée à l'entretien des aéronefs qui assurent les liaisons intercontinentales et insulaires, à diverses opérations d'infrastructure sur les sites et de maintien en condition de matériels.

b) *Direction du service de santé.*

Les crédits du chapitre 53-61, consacré aux dépenses de matériels et d'équipements techniques du service de santé, sont de 74,4 millions de francs en autorisations de programme et 68,1 millions de francs en crédits de paiement. Les uns et les autres sont en forte augmentation (+ 37,5 % et + 25,9 %).

Les autorisations de programme du chapitre 54-61 « Infrastructure », après avoir enregistré de fortes hausses en 1978 et 1979, se trouvent, cette fois, en régression : elles sont de 162,6 millions de francs et diminuent de — 2 % par rapport à l'année précédente ; par contre les crédits de paiement de cette rubrique augmentent fortement (+ 54,5 %), comme il était normal après les ouvertures en autorisations de programme des années précédentes.

Les principales opérations concernées sont :

- la reconstruction et l'équipement de l'hôpital des armées de Toulouse ;
- la construction et l'équipement d'un nouveau bloc opératoire à l'hôpital de Lyon ;
- la restauration des bâtiments anciens conservés du Val-de-Grâce ;
- la poursuite de la reconstruction de l'Ecole du service de santé de Lyon.

c) *Organismes interarmées.*

Les crédits du chapitre 53-91 « Organismes interarmées - matériels » sont de 274,7 millions de francs en autorisations de programme et 207,7 millions de francs en crédits de paiement. Les uns et les autres sont en très forte augmentation (+ 67,2 % et + 72,4 %).

Pour sa plus forte part, cette variation est la conséquence d'un gros effort au profit des matériels de transmissions et de guerre électronique, auxquels seront consacrés 70 % des autorisations de programme ouvertes au chapitre.

Les crédits du chapitre 54-92 « Organismes interarmées, infrastructure » sont de 88,7 millions de francs pour les autorisations de programme et 84,7 millions de francs pour les crédits de paiement. Au contraire de ceux du chapitre précédent, les uns et les autres sont en nette diminution (— 20,2 % et — 13,9 %). L'infrastructure des transmissions interarmées en métropole, y compris les unités de guerre électronique, ainsi que le bureau interarmées de codification des matériels, les services de l'action sociale et de la Direction des personnels civils seront les principaux bénéficiaires.

d) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Le chapitre 54-80 « S.D.E.C.E.-Equipement » couvre à la fois les dépenses d'équipement et d'infrastructure immobilière du service. Les autorisations de programme atteindront 53,8 millions de francs en 1980 ; elles augmenteront de + 17 %.

Sont notamment prévus : la rénovation et le réaménagement de la cité administrative des Tourelles ; l'aménagement de trois stations et l'amélioration de la protection des bâtiments ; la modernisation de matériels techniques et d'équipements.

e) *Construction de logements militaires.*

Les crédits inscrits au chapitre 54-91 « Construction de logements militaires » sont de 119,3 millions de francs en autorisations de programme et de 105,3 millions de francs en crédits de paiement, les uns et les autres en importante augmentation par rapport à l'année précédente (+37,4 % et + 30,1 %).

On escompte :

— entreprendre la construction en régie d'environ 132 logements neufs dont 31 dans les départements et territoires d'outre-mer, et réhabiliter 95 logements domaniaux vétustes ;

— réserver 475 logements construits à l'aide des prêts locatifs aidés ;

— verser 26 millions de francs à la société nationale immobilière pour poursuivre la modernisation du parc de logements domaniaux.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Les propositions pour la section Air en 1980 sont de :

— 15.489 millions de francs en autorisations de programme correspondant à une augmentation de 3.991 millions de francs, soit + 34,7 % par rapport à l'année précédente, nettement au-dessus du pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 22,4 %) entre 1979 et 1980 ;

— 10.055 millions de francs en crédits de paiement correspondant à une augmentation de 2.023 millions de francs, soit un pourcentage d'augmentation de + 25,2 %, nettement plus élevé que le pourcentage moyen d'augmentation de + 19,4 % enregistré pour l'ensemble des crédits du titre V entre 1979 et 1980.

La répartition des crédits de la section Air par chapitre budgétaire figure en annexe n° 2 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Variation	1979	1980	Variation
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	1.650	2.227	+ 577 (+ 35 %)	1.461	1.976	+ 515 (+ 35,2 %)
2. Investissements techniques et industriels.	149,6	182	+ 32,4 (+ 21,6 %)	164,6	165	+ 0,4 (+ 0,2 %)
3. Fabrications	9.278,5	12.525,1	+ 3.246,6 (+ 35 %)	6.006,7	7.433	+ 1.426,3 (+ 23,7 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	419,9	555	+ 135,1 (+ 32,2 %)	399,7	481,2	+ 81,5 (+ 20,4 %)
Total	11.498	15.489,1	+ 3.991,1 (+ 34,7 %)	8.032	10.055,2	+ 2.023,2 (+ 25,2 %)

La forte augmentation des autorisations de programme profite dans des conditions sensiblement identiques aux rubriques d'études, de fabrications et d'infrastructure ; seuls les investissements techniques et industriels se situent légèrement en retrait.

1. Les études.

Les autorisations de programme pour études, recherches et prototypes (chapitre 51-71) sont de 2.227 millions de francs, en augmentation de + 35 % par rapport à l'année précédente.

La répartition de ce total s'établit de la façon suivante :

— recherches et études en amont : 312 millions de francs, en augmentation de + 35,6 % sur la somme de l'année précédente ;

— développements et prototypes : 1.915 millions de francs, en augmentation de + 34,8 % sur la somme de l'année précédente.

Les deux grandes catégories d'études profitent également de l'augmentation intervenant entre 1979 et 1980.

Pour les études en amont l'accent sera mis sur l'aérodynamique, les structures en composite, les moteurs et les équipements à inertie pour permettre un passage plus aisé entre les études préparatoires et les développements.

Pour les développements et prototypes une forte part des crédits, le tiers environ, iront au Mirage 2000 et viendront s'ajouter aux 2.220 millions de francs consacrés à cette opération dans le passé. Parmi les autres opérations qui absorberont une part sensible des crédits de développements, il faut citer : la version 05 du turboréacteur M 53 (accroissement de l'endurance), la version F 1 du missile air-air super 530 et la version reconnaissance du Mirage F 1.

2. Investissements techniques.

Les crédits du chapitre 52-71 « Investissements techniques et industriels » sont de 182 millions de francs pour les autorisations de programme, en augmentation de + 21,6 % par rapport à l'année précédente.

Ces crédits seront essentiellement consacrés à l'entretien et la mise à niveau d'installations existantes au centre d'essais aéronautiques de Toulouse (C.E.A.T.), au centre d'essais des propulseurs (C.E.P.), au centre d'essais en vol (C.E.V.) et au Musée de l'air. Les investissements réalisés dans les ateliers industriels de l'aéronautique à Bordeaux et à Clermont-Ferrand sont couverts par le compte de commerce ; les crédits correspondants ne figurent donc pas au chapitre 52-71.

3. Les fabrications.

Cette troisième partie recouvre des programmes de matériels de diverses natures. Avant de les examiner dans l'ordre des chapitres où ils sont inscrits, on indiquera, dans le tableau qui suit, leur répartition entre grandes catégories de matériels et l'évolution dont ils ont fait l'objet de 1979 à 1980.

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Variation (en pour- centage)	1979	1980	Variation (en pour- centage)
Avions de combat	2.956	5.279	+ 78,5	1.549	2.119	+ 36,7
Avions de transport	1.159	1.320	+ 13,8	145	645	+ 344
Avions d'entraînement et de servitude	1.070	1.211	+ 13,1	945	834	— 11,7
Missiles	263	317	+ 20,5	265	308	+ 16,2
Munitions	519	688	+ 32,5	328	447	+ 36,2
Matériels électroniques	1.001,5	1.106	+ 10,4	872,7	967	+ 10,8
Autres matériels	2.310	2.604	+ 12,7	1.902	2.113	+ 11
Total	9.278,5	12.525	+ 34,9	6.006,7	7.433	+ 23,7

On retiendra surtout que la forte augmentation des autorisations de programme de la rubrique des fabrications pour l'armée de l'Air en 1980 profitera avant tout aux avions de combat ; à un degré moindre, les crédits consacrés aux munitions seront aussi en augmentation sensible, mais pour les autres catégories de matériels la situation sera beaucoup moins favorable ; dans certains cas, le pouvoir d'achat sera tout juste conservé.

a) Matériels réalisés par le Commissariat de l'Air.

Les ressources du chapitre 53-41 « Matériels du Commissariat de l'Air » sont de 315 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de + 10,5 %, et de 290 millions de francs en crédits de paiement, représentant une augmentation de + 12,4 %.

Comme en 1979, ces variations restent modestes ; le montant des crédits a été déterminé par actualisation des crédits de l'année précédente et le pouvoir d'achat devrait être maintenu. Les programmes à réaliser concernent l'habillement et des matériels divers.

b) *Armement et munitions.*

Les ressources du chapitre 53-51 « Armement et munitions pour l'armée de l'Air » sont de 1.005 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 28,5 %. Après une augmentation spectaculaire en 1978 (+ 78,4 %), les autorisations de programme accordées à cette rubrique, qui sont déterminantes pour l'efficacité au combat de l'armée de l'Air, avaient marqué le pas en 1979. Elles font à nouveau l'objet d'une augmentation sensible en 1980. En matière de munitions le volume des stocks, s'il a son importance, n'est pas à lui seul significatif : il importe qu'il s'agisse de matériels modernes.

Pour l'essentiel, les autorisations de programme en 1980 vont se répartir entre :

— les munitions classiques qui absorberont environ la moitié des autorisations de programme prévues. Il s'agit de renouveler le stock de munitions d'entraînement à une cadence un peu plus élevée que l'année en cours, pendant laquelle 965.000 cartouches de 30 mm auront été commandées, de poursuivre la mise à niveau du stock de munitions de combat approximativement au même rythme qu'en 1979, et de commander des munitions nouvelles (roquettes de 100 mm et bombes lance-grenades) ;

— les batteries antiaériennes constituées d'affûts avec deux canons mitrailleurs et destinées à la protection à courte portée des bases aériennes ;

— les missiles air-air à courte portée M 550 Magic qui équiperont les avions de combat et le missile d'interception Matra Super 530 destiné à équiper le Mirage F 1.

c) *Matériels au sol.*

Les ressources du chapitre 53-52 « Matériels au sol » sont de 221 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 13,2 % qui fait suite à une diminution intervenue l'année précédente ; les crédits de paiement, qui avaient fortement augmenté en 1979, marquent le pas en 1980 (+ 4,9 %).

Après qu'on ait fait porter l'effort, pendant ces deux dernières années, sur le matériel de mise en œuvre des avions et systèmes d'armes — groupes électrogènes, moyens de production d'oxygène, bancs hydrauliques, tracteurs de manutention — on compte, en 1980, faire porter l'effort sur le renouvellement de matériels techniques ayant atteint leur limite de vie : balayeuses de pistes, plates-formes de dégivrage, grues de sécurité, véhicules incendie.

Le programme d'acquisition de 70 véhicules d'intervention blindés doit aussi se poursuivre : après les 55 unités commandées les années passées 15 autres le seront en 1980.

d) *Matériels électroniques.*

Les ressources du chapitre 53-71 « Electronique-fabrications pour l'armée de l'Air » seront de 1.106 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation modeste de 10,4 % après la stagnation de l'année précédente ; les crédits de paiement progressent aussi de + 10,8 %.

Le quart des autorisations de programme nouvelles (277 millions de francs) est destiné aux rechanges, catégorie de dépense pour laquelle les ressources vont en diminuant depuis trois ans. Pour le reste, la principale rubrique bénéficiaire est celle des matériels de télécommunications (349 millions de francs) dont la variation des ressources (+ 8,7 %) risque de se traduire par une diminution du pouvoir d'achat.

e) *Matériels aériens.*

Les ressources du chapitre 53-72 « Matériels aériens - fabrications pour l'armée de l'Air » seront de 9.878 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 2.863 millions de francs en valeur absolue et + 40,8 % ; les crédits de paiement seront de 5.209 millions de francs, soit une augmentation de + 1.128 millions de francs en valeur absolue et de + 27,6 % en pourcentage.

Que ce soit pour les autorisations de programme ou les crédits de paiement, les pourcentages d'augmentation du chapitre 53-72 dépassent largement les pourcentages moyens pour le titre V du budget de la Défense.

Dans la proportion de 15,5 % les autorisations de programme du chapitre sont accordées à titre de « réévaluations et révisions de prix » qui se répartissent entre les diverses opérations ; malgré la forte augmentation de la ressource globale, la part des autorisations de programme du chapitre absorbée par cette catégorie de charges est la même que l'année précédente.

Les rechanges se verront consacrer en autorisations de programme 1.618 millions de francs, soit 11,5 % de plus que l'année précédente, correspondant à une très faible augmentation du pouvoir d'achat ; la part des autorisations de programme du chapitre destinée aux rechanges est en déclin régulier depuis 1977.

Pour le reste les principales opérations concernées sont les suivantes :

— **Le Mirage 2000 pour 3.084 millions de francs en autorisations de programme, qui constitue l'opération du budget de la Défense à laquelle est apporté le plus fort volume d'autorisations de programme en 1980.** La loi du 19 juin 1976, portant approbation de la programmation militaire, avait prévu, pour la période 1977-1982, la commande de 127 unités de cet avion de combat supersonique monomoteur à aile delta. Le prototype 01 a fait son premier vol en 1978. Les quatre premiers appareils de série sont commandés sur le budget de 1979 ; 22 autres commandes doivent suivre en 1980, mais les difficultés de mise au point technique ont entraîné des retards et les prévisions de la programmation ne seront pas respectées pour cet avion. Indépendamment des crédits d'études, les premiers crédits de fabrication ont figuré au budget de 1978 ; les autorisations de programme inscrites à ce titre antérieurement à 1980 seront de 2.317 millions de francs.

— **Le Mirage F 1 pour 2.035 millions de francs.** Cet avion de combat monomoteur est en service dans l'armée de l'Air depuis 1973. Pour compenser le retrait de service des Mirage III, la loi de programmation a prévu la commande de 109 appareils de ce type entre 1977 et 1982 ; fin 1979 les commandes auront porté sur 86 appareils ; il en restera donc 23 à commander. Les autorisations de programme prévues pour 1980 devraient permettre de lancer ces commandes.

— **L'Alphajet pour 1.012 millions de francs en autorisations de programme.** Pour cet avion-école et d'appui bimoteur, réalisé en coopération franco-allemande, la programmation a prévu la commande de 144 appareils de 1977 à 1982 ; fin 1979 les commandes auront porté sur 88 appareils ; il en restera donc 56 à commander pendant les trois dernières années de la programmation ; les autorisations de programme prévues pour 1980 doivent permettre de lancer une partie de ces commandes.

— **Le Transall pour 1.320 millions de francs en autorisations de programme, dont la chaîne de fabrication a été reprise en 1977 après avoir été arrêtée en 1973.** Cet appareil ne figure pas parmi les matériels majeurs dont la loi de programmation fournit l'énumération. Fin 1979, les commandes auront porté sur 12 appareils ; on compte en commander 8 autres en 1980.

— **Le système d'armes Crotale pour 450 millions de francs en autorisations de programme, destiné à la protection antiaérienne basse altitude des points sensibles et dont chaque section comprend un véhicule de veille et deux véhicules de tir avec quatre missiles chacun.** La programmation avait prévu la commande de cinq sections entre 1977 et 1982 ; mais ce programme a été allongé à la suite de

l'abandon du programme Super-Crotale dont la programmation avait prévu 12 unités ; en définitive, 20 sections Crotale auront été commandées en 1979 et quelques autres seront commandées en 1980.

Pour les autres appareils dont la programmation a prévu la commande entre 1977 et 1982 (avion-école Epsilon et hélicoptère nouveau), il n'est pas encore prévu de crédits en 1980 au titre des fabrications.

4. L'infrastructure.

Les ressources du chapitre 54-61 « Travaux et installations » sont de 549 millions de francs en autorisations de programme, soit une importante augmentation de + 32,3 %, et 469,2 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 18,9 %.

Après la modestie des augmentations intervenues les années précédentes, ces augmentations apparaissent sérieuses.

Les principales opérations prévues sont :

— la réfection de trois pistes selon un programme qui se maintient à la même cadence annuelle ;

— la construction d'une trentaine d'abris pour les avions selon un programme qui se poursuit depuis plusieurs années et vise à la réalisation de 300 abris ;

— la rénovation de divers casernements avec remise aux normes de bâtiments-logements pour sous-officiers et hommes du rang.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la section Forces terrestres en 1980 sont de :

— 13.595,7 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de + 2.398,4 millions de francs, soit + 21,4 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage d'augmentation est légèrement plus faible que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 22,4 %) ;

— 9.103,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1.419,8 millions de francs, soit + 18,5 % par rapport à l'année précédente, pourcentage qui est aussi un peu moins favorable que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 19,4 %).

La répartition des crédits de la section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence	1979	1980	Différence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	854	1.047	+ 193 (+ 22,6 %)	694	768	+ 74 (+ 10,7 %)
2. Investissements techniques et industriels.	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	9.013,3	10.985,3	+ 1.972 (+ 21,9 %)	5.793	6.940,1	+ 1.147,1 (+ 19,8 %)
4. Infrastructure	1.330	1.563,4	+ 233,4 (+ 17,5 %)	1.197	1.395,7	+ 198,7 (+ 16,6 %)
Total	11.197,3	13.595,7	+ 2.398,4 (+ 21,4 %)	7.684	9.103,8	+ 1.419,8 (+ 18,5 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. Les études.

Les autorisations de programme pour études, armement et prototypes (chapitre 51-71) sont de 1.047 millions de francs, en augmentation de + 22,6 % par rapport à l'année précédente ; la progression de cette rubrique se situe au niveau moyen de progression de l'ensemble du titre V du budget de la Défense, mais si on considère le chapitre au sein de la seule section forces terrestres, il est légèrement favorisé par rapport à la moyenne.

La répartition du total s'établit de la façon suivante : études en amont 274 millions de francs ; développements et prototypes 773 millions de francs.

La part des études en amont (26 %) est très largement supérieure à ce qu'elle était l'année précédente. Ces études concernent essentiellement la mobilité, les blindages, les feux et le renseignement.

Pour les développements, la mobilité et les systèmes d'armes se partagent l'essentiel des crédits. Parmi les nouveaux programmes envisagés on peut citer : l'engin principal de combat, successeur de l'A.M.X. 30, qui devrait entrer en service vers 1988 ; l'hélicoptère anti-char de conception franco-allemande ; la troisième génération de missiles antichars.

2. Les fabrications.

a) *Habillement, campement, couchage, ameublement.*

Les ressources du chapitre 53-41 « Fabrications - habillement, campement, couchage » seront de 866 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation modeste de + 4,8 %, et de 811,2 millions de francs en crédits de paiement correspondant à une augmentation de + 5,1 %. Les variations traduisent une diminution du pouvoir d'achat.

C'est à l'habillement et au campement qu'ira la majorité des autorisations de programme (747 millions de francs), le reste (119 millions de francs) étant destiné aux matériels de couchage et d'ameublement. Parmi les principales commandes prévues figurent les tenues d'exercice, le nouveau béret, des sacs de combat et divers équipements de mobilisation (casques, parkas, sacs de vie en campagne, survêtements de protection).

b) *Fabrications d'armement.*

Les ressources de ce chapitre (53-71), qui est essentiel pour l'armée de Terre, seront de 9.753 millions de francs en autorisations de programme, soit une variation de + 1.830,9 millions de francs. Elle représente, en pourcentage, une sérieuse augmentation de + 23,1 %, légèrement plus forte que la progression de l'ensemble du titre V du budget de la Défense (+ 22,4 %), mais nettement moins importante que les hausses spectaculaires dont avait fait l'objet cette rubrique des fabrications d'armement pour l'armée de Terre en 1978 et 1979 (+ 47,9 % et + 34,7 %).

Les crédits de paiement sont de 5.796 millions de francs, en augmentation de 1.011,7 millions de francs par rapport à l'année précédente, soit une progression de + 21,1 %, certes importante bien qu'elle n'apparaisse pas démesurée après les variations des autorisations de programme intervenues les années précédentes.

La répartition et l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement par grandes rubriques de matériels se présentent comme suit :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	1979-1980 (en pourcentage)	1979	1980	1979-1980 (en pourcentage)
Engins blindés	1.192	1.730,3	+ 45,1	559	681,2	+ 21,9
Véhicules	1.180	1.464,4	+ 24,1	828,1	1.051,7	+ 27
Artillerie	1.111	1.281,7	+ 15,3	455,9	695,1	+ 52,5
Munitions et engins	2.315,3	2.339,8	+ 1	1.713,5	1.974,6	+ 15,2
Armement léger	411	777,8	+ 89,2	217,3	255,3	+ 17,5
Hélicoptères	356	445	+ 25	248,3	230	- 7,3
Transmissions	849	1.151,5	+ 35,6	529,2	583,7	+ 10,3
Matériels du génie	297	354,7	+ 19,4	128,6	203,3	+ 58
Divers	211	208	- 1,4	104,4	121,1	+ 16
Total	7.922,3	9.753,2	+ 23,1	4.784,3	5.796	+ 21,1

L'effort financier va surtout porter en 1980 sur l'armement léger et les blindés ; les autorisations de programme destinées aux munitions sont stables et, par conséquent, vont représenter des possibilités de commandes moindres que l'année précédente .

Les principales opérations concernées par les autorisations de programme prévues pour 1980 sont les suivantes :

— Engins blindés, pour un total de 1.730 millions de francs se répartissant entre :

- les chars de bataille de 36 tonnes A.M.X. 30 pour lesquels sont inscrits 886 millions de francs en autorisations de programme. La programmation avait prévu que 320 engins de ce type seraient à commander entre 1977 et 1982 ; à la fin de 1979, les commandes faites porteront sur 120 chars ; il en restera donc 200 à commander de 1980 à 1982. La commande annuelle de 1980 sera légèrement plus faible que celle de chacune des deux années précédentes et portera sur 54 chars ; il faudra que les commandes des deux années 1981 et 1982 soient plus importantes que celle de 1980 pour que la programmation soit respectée. La première commande du char valorisé de type A.M.X. B 2 a été faite en 1979 ;
- les engins blindés de reconnaissance A.M.X. 10 R.C. pour lesquels sont inscrits 355 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu que 330 engins de ce type seraient à commander entre 1977 et 1982. A la fin de 1979, les commandes faites porteront sur 110 engins ; il en restera donc 220 à commander de 1980 à 1982. La commande annuelle prévue pour 1980 sera de même importance que celle de l'année précédente et portera sur 60 engins. Il faudra que les commandes des deux années 1981 et 1982 soient plus importantes que celle de 1980 pour que la programmation soit respectée ;
- les véhicules blindés chenillés A.M.X. 10 P.P.C. pour lesquels sont inscrit 314 millions de francs. La programmation a prévu que 450 engins de ce type seraient à commander entre 1977 et 1982. A la fin de 1979, les commandes faites porteront sur 135 engins ; il en restera donc 315 à commander de 1980 à 1982. La commande annuelle prévue pour 1980 sera de même importance que celle de l'année précédente et portera sur 95 engins. Il faudra que les commandes des deux années qui resteront à venir soient un peu plus importantes que celle de 1980 pour que la programmation soit respectée.

— Véhicules pour un total de 1.464,6 millions de francs en autorisations de programme se répartissant pour l'essentiel entre :

- le véhicule blindé à roues de 13 tonnes amphibie dont plusieurs versions sont prévues (transport, P.C., Milan, génie, sanitaire, dépannage) pour 580 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 1.830 V.A.B. de 1977 à 1982. A la fin de 1979, les commandes faites porteront sur 889 unités de ce type ; il en restera donc 941 à commander de 1980 à 1982. La commande

annuelle prévue pour 1980 est de 300 unités ; il faudra que les commandes des deux années 1981 et 1982 soient équivalentes à celle de 1980 pour que la programmation soit respectée ;

- les véhicules tactiques à roues : camions Saviem qui doivent remplacer les G.M.C. et les camions Simca dans les unités de combat et dont les premiers exemplaires ont été commandés en 1977, camionnette tactique et véhicule tous terrains qui font actuellement l'objet d'essais comparatifs avant le choix du modèle. Des autorisations de programme d'un montant de 757 millions de francs sont prévues en 1980 pour ces divers véhicules tactiques à roues. La programmation avait prévu la commande de 18.200 véhicules de 1977 à 1982. A la fin de 1979 les commandes faites porteront sur 2.950 unités ; il en restera 15.250 à commander ; la commande de 1980 doit porter sur 3.100 véhicules.

— Matériels d'artillerie pour 1.281 millions de francs en autorisations de programme se répartissant pour l'essentiel entre :

- les postes de tir du système d'armes antiaérien basse et très basse altitude Roland pour 729 millions de francs en autorisations de programme. La programmation avait prévu la commande de 133 postes de tir entre 1977 et 1982. A la fin de 1979 les commandes faites porteront sur 57 postes de tir ; il en restera 76 à commander ; la commande de 1980, légèrement plus faible que celle de l'année précédente, doit porter sur 16 unités. Il faudra que les commandes de 1981 et 1982 soient plus fortes que celle de 1980 pour que la programmation soit respectée ;
- le canon de 155 mm grande cadence de tir pour 341 millions de francs en autorisations de programme. La programmation avait prévu la commande de 190 unités de 1977 à 1982. Les premières commandes de série sont intervenues en 1979 pour 30 canons. Il est prévu d'en commander 40 en 1980. Des retards sont à prévoir pour la réalisation de ce programme qui a nécessité des expérimentations techniques complémentaires ;
- pour le canon de 155 mm tracté dont la réalisation des prototypes est en cours, il n'est pas prévu de lancer des commandes en 1980 et aucune autorisation de programme ne figure donc pour cette opération au titre des fabrications. La programmation avait prévu que 100 unités étaient à commander de 1977 à 1982.

— Munitions et engins pour 2.339 millions de francs en autorisations de programme, sans changement par rapport à l'année précédente. Les opérations financières sur ce poste ne figurent pas parmi les opérations majeures dont la loi de programmation fournit l'énumération. Sont notamment en baisse par rapport à l'année précédente

les autorisations de programme destinées aux munitions d'exercice (— 18 %), en liaison avec l'emploi accru de simulateurs. On commandera en 1980 :

- 610 missiles Roland ;
- 5.500 missiles Milan ;
- 1.339 missiles Hot ;
- 48 millions de cartouches de 5,56 ;
- 80.000 grenades à fusil ;
- 61.000 obus de 105 mm ;
- 56.000 obus de 20 mm.

— Armement léger pour 777,8 millions de francs destinés notamment :

- aux postes de tir du missile antichar Milan pour 78 millions de francs. La programmation avait prévu la commande de 692 postes de tir de 1977 à 1982. A la fin de 1979, les commandes réalisées porteront sur 420 unités ; il est prévu d'en commander 140 en 1980. La réalisation de ce programme est en bonne voie ;
- aux postes de tir du missile antichar télécommandé Hot pour 117 millions de francs. La programmation avait prévu la commande de 192 unités de 1977 à 1982. A la fin de 1979, les commandes faites porteront sur 96 unités ; on en commandera 45 en 1980. Il en restera une cinquantaine à commander d'ici à 1982 ;
- au mortier de 120 mm rayé destiné aux sections de mortier lourd des régiments d'infanterie et tiré par un V.A.B. ou un camion, pour 30 millions de francs. La programmation avait prévu la commande de 240 unités de 1979 à 1982. A la fin de 1979 les commandes réalisées porteront sur 80 unités ; on en commandera 65 en 1980. Il en restera une centaine à commander d'ici à 1982 ;
- à l'arme individuelle de 5,56 mm, fusil léger permettant de tirer des cartouches au coup par coup ou par rafale et des grenades pour 257 millions de francs. La programmation avait prévu la commande de 236.000 unités de 1977 à 1982. A la fin de 1979 les commandes faites porteront sur 95.000 fusils ; on en commandera 44.000 en 1980. La fabrication de série se déroule dans de bonnes conditions ; il restera à peu près 100.000 armes à commander d'ici à 1982.

— Les hélicoptères pour 445 millions de francs en autorisations de programme. Il s'agit notamment des hélicoptères antichars équipés de missiles Hot S.A. 341 et S.A. 342. La programmation a prévu la commande de 128 appareils ; à la fin de 1979 les commandes faites seront de 42 et on prévoit d'en commander 22 en 1980.

— Les matériels de transmissions pour 1.151 millions de francs en autorisations de programme destinées pour la plus forte part (786 millions de francs) au réseau intégré de transmissions automatiques R.I.T.A. qui doit équiper la première armée. Ce réseau doit, d'après la programmation, être achevé à 73 % en 1982 ; fin 1979, son degré d'achèvement sera de 33 % ; la commande prévue pour 1980 correspond à une tranche de 16 % ; il restera donc 24 % à commander en 1981 et 1982.

— Les matériels du génie pour 354 millions de francs. Les ressources consacrées à ces matériels, qui ne figurent pas parmi les matériels majeurs de la programmation, n'avaient pas suivi la variation des prix en 1979. Un effort est amorcé en 1980 ; il se traduira par une légère hausse du pouvoir d'achat de 1978. On commandera 53 matériels légers de franchissement, 85 tracteurs niveleurs ou chargeurs, une cinquantaine de matériels d'accompagnement (moyens de forage notamment).

Le tableau qui suit récapitule pour les matériels majeurs l'état actuel des commandes en regard des prévisions de la loi de programmation militaire.

Matériels (1)	Total à commander de 1977 à 1982	Commandes faites de 1977 à 1979	Commandes prévues en 1980	Reste à commander en 1981 et 1982
A.M.X. 30	320	120	54	146
A.M.X. 10 R.C.	330	110	60	160
A.M.X. 10 P.C.	450	135	95	220
V.A.B.	1.830	889	300	641
Véhicules tactiques	18.200	2.950	3.100	12.150
Roland	133	57	16	60
Canon 155 G.C.T.	190	30	40	120
Canon 155 tracté	100	»	»	100
Milan	692	420	140	132
Hot	192	96	45	51
Mortier de 120 mm	240	80	65	95
Arme individuelle	256.000	95.000	44.000	97.000
S.A. 341 et 342	128	42	22	64
R.I.T.A.	73 %	33 %	16 %	24 %

(1) Outre les matériels énumérés ci-dessus, la programmation avait prévu un V.A.B. antiaérien (V.A.D.A.R.) dont 345 unités devaient être commandées entre 1977 et 1982. Ce programme a été abandonné au profit du programme sol-air à très courte portée.

c) Matériels divers.

Les ressources du chapitre 53-91 : fabrications - matériels divers, sont de 366 millions de francs en autorisations de programme, en

augmentation de + 38,1 %, et de 332,9 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de + 40,6 %.

Les crédits sont pour l'essentiel destinés aux matériels techniques du service du matériel (lot d'outillages et moyens de levage notamment) et aux matériels du service de l'intendance (subsistances en particulier).

3. L'infrastructure.

a) *Infrastructure des services.*

Les crédits du chapitre 54-51 « Infrastructure des services » sont de 199,6 millions de francs en autorisations de programme, traduisant une augmentation de + 17,4 %, et de 147,3 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 17 %.

Les services des transmissions recevront la plus forte part (125 millions de francs) destinée notamment aux matériels téléphoniques, aux matériels télégraphiques, aux faisceaux hertziens. Parmi les autres opérations concernées on relève les établissements du matériel à Vayres et Douai ainsi que l'intendance à Bergerac.

b) *Infrastructure opérationnelle et de stationnement.*

L'infrastructure opérationnelle et de stationnement est essentielle pour la vie courante et pour l'entraînement.

Les ressources du chapitre 54-61 sont de 1.333,8 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de + 17,9 %, et de 1.218,4 millions de francs en crédits de paiement, représentant une augmentation de + 17,1 %. L'essentiel est destiné (1.216 millions de francs) aux opérations à réaliser en métropole : construction de casernements (Gap, Pamiers, Brive, Sathonay, Chambéry, Caltelsarrasin), école de Draguignan (110 millions de francs), camps (85 millions de francs), modernisation de casernements anciens et économies d'énergie. Quelques opérations sont prévues outre-mer à la Réunion (Pierrefonds), en Nouvelle-Calédonie (Plum, Nouméa et Nandaï) et aux Antilles - Guyanne.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la section Marine en 1979 sont de :

— 9.262,5 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1.382,1 millions de francs, soit + 17,5 % par rapport à l'année précédente, ce pourcentage étant nettement plus faible que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 22,4 %) ;

— 7.589 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1.341,1 millions de francs, soit + 21,5 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage est plus élevé que le pourcentage enregistré pour l'ensemble des crédits de paiement du titre V du budget de la Défense.

La répartition de ces crédits par chapitre figure en annexe n° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence	1979	1980	Différence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes, recherches et prototypes	897,6	1.090,8	+ 193,2 (+ 21,5 %)	721,3	913,6	+ 192,3 (+ 26,7 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	6.700,2	7.842,9	+ 1.142,7 (+ 17 %)	5.291,2	6.380	+ 1.088,8 (+ 20,6 %)
4. Infrastructure	282,6	328,8	+ 46,2 (+ 16,3 %)	235,4	295,4	+ 60 (+ 25,5 %)
Total	7.880,4	9.262,5	+ 1.382,1 (+ 17,5 %)	6.247,9	7.589	+ 1.341,1 (+ 21,5 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. Les études.

Les ressources du chapitre 51-71 « Etudes techniques d'armement et de prototypes » sont de 1.090,8 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 21,5 % par rapport à l'année précédente et de 913,6 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de + 26,7 % par rapport à l'année précédente. Au sein de la section Marine, la rubrique budgétaire des études se trouve donc privilégiée.

La répartition des autorisations de programme ci-dessus entre la flotte et l'aéronautique navale est la suivante : flotte 607,2 millions de francs, soit 55,7 % du total ; aéronautique navale 482,8 millions de francs, soit 44,3 % du total. La part de la flotte est légèrement plus élevée que l'année précédente sans que les pourcentages diffèrent fondamentalement. La répartition entre les études en amont (18 %) et les développements reste elle aussi très voisine de la répartition de l'année précédente.

Les principaux développements et études prévus pour 1980 vont porter sur les problèmes de pénétration sous la mer, les torpilles, les engins sol-mer 39 et l'avion de patrouille maritime Atlantic nouvelle génération.

2. Les fabrications.

Les programmes de matériels divers que recouvre cette rubrique seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) *Habillement, couchage, casernement.*

Les ressources du chapitre 53-41 « Habillement-couchage-casernement » sont de 102 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de + 10,9 %, soit un pouvoir d'achat à peu près inchangé, et de 99,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de + 18,8 %.

Les parts respectives de l'habillement, couchage d'une part, et du casernement, d'autre part, restent à peu près les mêmes que l'année précédente : 84,3 % et 15,7 %.

b) *Aéronautique navale.*

Les ressources du chapitre 53-51 « Aéronautique navale - matériel de série » sont de 1.421,5 millions de francs en autorisations de pro-

gramme, représentant par rapport à l'année précédente une diminution importante de — 13,5 %. Les crédits de paiement seront de 1.530 millions de francs, soit une augmentation de + 17,5 %.

Dans la proportion de 24 % les autorisations de programme inscrites au chapitre sont destinées à des réévaluations ou hausses de prix sur les divers programmes.

Les approvisionnements en rechanges absorberont 520 millions de francs en autorisations de programme, soit 36,5 % du total figurant au chapitre.

Pour le reste, il n'est pas prévu en 1980 de commandes nouvelles pour les appareils énumérés dans la loi de programmation ; 35 Super Etendard auront été commandés fin 1979, la programmation avait prévu la commande de 44 appareils de ce type, mais le programme a été réduit de 9 unités ; les 14 hélicoptères W.G. 13 prévus par la programmation auront été commandés à la fin 1979. Les autorisations de programme inscrites en 1980 seront donc destinées à la poursuite des programmes déjà lancés : Super Etendard pour 174 millions de francs, hélicoptère W.G. 13 pour 135 millions de francs.

Sont, en outre, prévus des crédits pour le prototype de la nouvelle génération du Bréguet Atlantic (71 millions de francs), pour les avions-écoles (150 millions de francs) et pour les biréacteurs destinés à l'outre-mer (265 millions de francs) dont 2 sont à commander au titre de l'année 1979 et 3 autres sont prévus pour être commandés en 1980.

c) Equipement des transmissions:

Les ressources du chapitre 53-61 « Equipement des transmissions » sont de 89,5 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 17,6 %, et les crédits de paiement de 84,7 millions de francs, en augmentation de + 28,1 %.

L'essentiel des crédits est destiné aux matériels de télécommunications (56 millions de francs) et aux matériels de chiffrement (15 millions de francs) ; aux matériels de traitement de l'information (12,5 millions de francs).

d) Constructions neuves de la flotte.

Les ressources du chapitre 53-71 « Constructions neuves de la flotte » sont de 5.306,6 millions de francs en autorisations de programme représentant, après la progression spectaculaire de 1979, une augmentation encore importante de + 28,6 %, plus forte que l'augmentation moyenne pour l'ensemble du titre V du budget de la Défense (+ 22,4 %) et nettement plus forte que l'augmentation moyenne

des autorisations de programme pour la section Marine de ce titre V (+ 17,5 %).

Les crédits de paiement sont de 3.855,9 millions de francs, en augmentation de + 21,1 %.

Dans la proportion de 12 %, les autorisations de programme prévues pour 1980 sont destinées à couvrir des réévaluations et hausses de prix sur les diverses opérations.

La répartition et l'évolution des autorisations de programme et crédits de paiement de ce chapitre par grandes catégories de dépenses se présentent comme suit :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	1979-1980 (en pourcentage)	1979	1980	1979-1980 (en pourcentage)
<i>Force océanique stratégique</i>	1379,7	1.974,7	+ 43,1	1.399,7	1.657,1	+ 18,3
<i>Forces conventionnelles :</i>						
— construction de bâtiments de surface	1.816,8 (1)	2.292,2 (2)	+ 26,1	1.458,9	1.781,4	+ 22,1
— construction de sous-marins	526	542,4	+ 3,1			
— construction de bâtiments de servitude ..	43	55,4	— 17,6			
— refonte et modernisation	360	461,9	+ 28,3			
Total forces conventionnelles.	2.745,8	3.331,9	+ 21,3	1.783,9	2.198,8	+ 23,2
Total général	4.125,5	5.306,6	+ 28,6	3.183,6	3.855,9	+ 21,1

(1) Dont 110,1 millions de francs pour rechanges de grande prévoyance.

(2) Dont 118 millions de francs pour rechanges de grande prévoyance.

On relève notamment que l'augmentation des autorisations de programme du chapitre « Constructions neuves de la flotte » profitera plus aux bâtiments de la F.N.S. qu'aux bâtiments des forces conventionnelles et que, parmi ces derniers, les sous-marins seront spécialement défavorisés. Le financement du sixième S.N.L.E. s'accompagnera d'un ralentissement du financement des S.N.A.

Les principales opérations concernées par les autorisations de programme prévues pour 1980 sont les suivantes :

— Pour la force océanique stratégique, le total de 1.974,7 millions de francs en autorisations de programme peut se répartir entre trois principales rubriques qui ne correspondent pas à des opérations nouvelles mais sont les conséquences de décisions antérieures :

- le maintien des bâtiments existants en condition opérationnelle pour 610 millions de francs correspondant, pour ces dépenses qui s'apparentent à l'entretien, à un pouvoir d'achat de même ordre de grandeur que l'année précédente ;
- diverses opérations de refonte, mise à niveau, environnements liées pour l'essentiel à la future utilisation des fusées M 4 pour 665 millions de francs et représentant une augmentation de + 13,6 % par rapport aux autorisations de programme ouvertes l'année précédente pour cette catégorie de dépenses ;
- la construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins pour 699 millions de francs en autorisations de programme. Sont concernés : pour une part légère *Le Tonnant* dont l'admission au service actif interviendra l'an prochain et surtout *l'Inflexible*, sixième bâtiment de la série, dont la construction a été décidée en 1978 et dont le début du financement était incomplètement assuré par les 210 millions de francs figurant au budget de 1979 pour la construction de S.N.L.E.

— Pour les forces conventionnelles les autorisations de programme prévues au budget de 1980 serviront à la fois à la poursuite d'opérations lancées avant 1980 et aux commandes à faire en 1980. Le tableau qui suit en présente un résumé :

	En construction au 1 ^{er} janvier 1980		A commander en 1980	Autorisations de programme 1980 (en millions de francs)	Pour mémoire	
	Commandés avant 1977	Commandés de 1977 à 1979			A commander de 1977 à 1982	A commander en 1981-1982
Corvettes anti-aériennes	»	2	»	181	3	1
Corvettes anti-sous-marines	2	1	1	833	3	1
Avisos (1)	5	1	2	523	»	»
Sous-marins nucléaires d'attaque	2	1	»	542	(2) 4	2
Pétroliers ravitailleurs	1	1	»	177	1	0
Chasseurs de mines	1	4	2	312	12	6
Bâtiments de transport légers	0	0	2	91	2	0

(1) La programmation ne prévoyait aucune commande nouvelle de ce type de bâtiment entre 1977 et 1982.

(2) A ramener à 3 en raison de la commande anticipée d'un S.N.A. en 1976.

Si le nombre des bâtiments qui auront été commandés à la fin de 1980 laisse présager le respect du nombre des commandes prévues par la programmation, il faut préciser que les clôtures d'armement des 21 bâtiments destinés aux forces conventionnelles

qui seront en construction début 1980 s'échelonnent de 1980 à 1988 selon le calendrier suivant :

1980 : 1 corvette A.S.M. (3.635 tonnes); 1 aviso (1.100 tonnes); 1 pétrolier ravitailleur (7.600 tonnes).

1981 : 2 avisos (2.200 tonnes); 2 chasseurs de mines (1.000 tonnes).

1982 : 1 corvette A.S.M. (3.635 tonnes); 3 avisos (3.300 tonnes); 1 S.N.A. (2.385 tonnes); 1 chasseur de mines (500 tonnes).

1983 : 1 corvette A.S.M. (3.635 tonnes); 1 pétrolier ravitailleur (7.600 tonnes); 2 chasseurs de mines (1.000 tonnes); 1 aviso (1.100 tonnes).

1984 : 1 S.N.A. (2.385 tonnes); 1 aviso (1.100 tonnes).

1986 : 1 S.N.A. (2.385 tonnes).

1987 : 1 corvette A.A. (3.635 tonnes).

1988 : 1 corvette A.A. (3.635 tonnes).

Enfin, il est admis que le lancement d'un porte-aéronefs, dont la programmation avait prévu la commande entre 1979 et 1982, n'interviendra pas pendant cette période et sera reporté au-delà, quand auront abouti les études permettant de choisir le type d'avion embarqué destiné à ce bâtiment.

e) *Munitions et engins.*

Les ressources du chapitre 53-72 « Munitions et engins » sont de 793,4 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 20,2 %, et de 690,8 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 23,1 %.

Les principales opérations concernées sont :

— diverses munitions pour la flotte (24 millions de francs) et l'aéronautique navale ;

— les torpilles anti-sous-marines L 5 destinées aux bâtiments de surface et les torpilles anti-surface F 17 destinées aux sous-marins, pour 169 millions de francs ;

— les missiles surface-air Masurca (84 millions de francs), le missile surface-surface MM 38 (88 millions de francs), le Crotale naval (72 millions de francs) et le missile air-mer AM 39 qui doit entrer en service sur les Etendard (119 millions de francs).

f) Equipement militaire à terre.

Les ressources du chapitre 53-73 « Equipement militaire » sont de 129,9 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de + 25,5 %, et de 118,8 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de + 25,7 %.

Sont notamment concernés les matériels d'équipement en énergie, les équipements pour la lutte sous la mer et les matériels de télécommunication.

3. L'infrastructure.

Les crédits d'infrastructure sont répartis pour l'essentiel entre trois chapitres concernant respectivement le Commissariat de la Marine, les bases de l'aéronautique navale et les travaux maritimes qui gèrent la plus forte part. Au total, les ressources seront de 327 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 16,7 % par rapport à l'année précédente, et de 292,7 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 25,2 %.

Quelques opérations sont prévues dans les points d'appui outre-mer (19 millions de francs), mais l'essentiel s'exécutera dans les ports et bases d'aéronautique navale de métropole, et notamment en deuxième et troisième régions maritimes.

CHAPITRE VI

SECTION GENDARMERIE

Sur la section Gendarmerie, les autorisations de programme passent de 781,1 à 890 millions de francs, en augmentation de + 13,9 % par rapport à 1979, et les crédits de paiement sont de 781,2 millions de francs, en augmentation de + 6,2 %. Ces variations sont modestes face à la progression de l'ensemble du budget.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe 5, et le tableau ci-dessous résume l'essentiel par grandes masses :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1979	1980	Différence	1979	1980	Différence
Titre V. — Equipement :						
1. Etudes	»	»	»	»	»	»
2. Investissements techniques	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	311,3	347	+ 35,7 (+ 11,5 %)	296,9	323,4	+ 26,5 (+ 8,9 %)
4. Infrastructure	469,8	543	+ 73,2 (+ 15,6 %)	438,4	457,8	+ 19,4 (+ 4,4 %)
Total	781,1	890	+ 108,9 (+ 13,9 %)	735,3	781,2	+ 45,9 (+ 6,2 %)

1. Les fabrications.

a) Matériel.

Les ressources du chapitre 53-51 « Matériel » sont de 306,8 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 6,7 %, et de 284,9 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de + 2,3 % par rapport à 1979.

Les principales commandes porteront sur :

— les matériels destinés à rénover et moderniser le réseau de télécommunications des unités d'active de la gendarmerie (matériels

émetteurs-récepteurs de divers types, installations téléphoniques) pour 91 millions de francs en autorisations de programme ;

— les matériels de transport (3 hélicoptères, 1.615 véhicules de liaison et de brigade, 254 véhicules de police de la circulation routière, 8 engins blindés, 5 vedettes) pour 145,8 millions de francs en autorisations de programme ;

— divers matériels techniques (police de la circulation, matériel de bureau).

b) *Habillement, couchage, ameublement.*

Les ressources du chapitre 53-52 « Habillement - couchage - ameublement » sont de 40,2 millions de francs en autorisations de programme, représentant une spectaculaire augmentation de + 68,9 % venant après une diminution, elle aussi importante, intervenue en 1979. De leur côté, les crédits de paiement seront de 38,5 millions de francs, en augmentation de + 108 %.

Ce sont les crédits destinés à l'habillement qui représentent la plus forte part (74 %) ; on envisage notamment la constitution d'un fonds de tenues dans les services de l'intendance.

2. L'infrastructure.

Les ressources du chapitre 54-51 « Infrastructure - acquisitions immobilières » seront de 543 millions de francs en autorisations de programme et de 457,8 millions de francs en crédits de paiement. Ces deux sommes sont, respectivement, en augmentation de + 15,6 % et + 4,4 % par rapport à l'année précédente.

La rénovation des casernes, dans lesquelles le personnel a l'obligation de loger, reste pour la Gendarmerie un objectif prioritaire qui ne peut être atteint que par l'effort conjugué de l'Etat et des collectivités locales.

Les programmes à réaliser sont évalués en unités-logement qui recouvrent le logement proprement dit et la quote-part de locaux de service ou de locaux techniques qui l'accompagnent.

A la fin de 1979, compte tenu, d'une part des besoins antérieurs et de ceux qui résulteront des créations d'emplois intervenues, d'autre part des unités-logement à livrer en 1979 par l'Etat et les collectivités locales, on estime que le besoin sera de 18.940 unités-logement. Les crédits inscrits en 1980 doivent permettre le lancement de 1.440 unités-logement à la charge de l'Etat qui correspondent aux prévisions faites quand fut établie la programmation.

CONCLUSION

Abstraction faite des dépenses de pensions et, dans ces conditions, rétabli en structure de programmation, le budget de la Défense pour 1980 est de 88.602 millions de francs en crédits de paiement.

Par rapport au budget de l'année précédente, il est en progression de 14,9 % pour les crédits de paiement globaux. Cette augmentation est plus forte que celle de l'ensemble du budget de l'Etat ; son importance est conforme à l'orientation tracée par la loi de programmation militaire du 19 juin 1976 qui a prévu, jusqu'en 1982, une progression régulière des ressources à consacrer par la France à sa défense. De leur côté, les autorisations de programme du titre V profitent d'une augmentation de 22,4 %, sans doute moins spectaculaire que celles des années précédentes mais qui reste néanmoins très importante.

Dans leurs grandes lignes, les autres évolutions, équilibres et priorités définis par la loi de programmation militaire sont aussi respectés.

Les pourcentages de crédits revenant à chaque section budgétaire évoluent dans le sens qui avait été défini, et parfois plus rapidement que prévu ; les parts respectives des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement varient, comme on le souhaitait, au détriment de ces dernières et plus vite qu'il avait été envisagé.

L'évolution de la part des crédits consacrés à l'armement nucléaire n'autorise pas à conclure qu'ils aient fait l'objet d'un quelconque sacrifice ; les études et réalisations en cours témoignent, au contraire, de la constance de l'effort consenti pour que cette pièce maîtresse de notre armement voie sa valeur de dissuasion renforcée et conserve toute sa crédibilité : la construction du sixième S.N.L.E. décidée en 1979 se poursuivra ; les sous-marins existants seront, sous peu, tous équipés de missiles M 20 et les premiers missiles S 3 seront bientôt mis en place au plateau d'Albion ; le programme des missiles M 4 va se poursuivre pour qu'ils entrent à leur tour en service dans quelques années.

Si quelques inévitables retards, généralement d'origine technique, apparaissent pour la réalisation de certains matériels — tels les avions Mirage 2000 ou les canons de 155 mm à grande cadence de tir —, dans leur ensemble les programmes relatifs aux matériels majeurs se poursuivent comme il convient et un terme a été mis au déséquilibre qui avait pu, dans le passé, s'établir au détriment des matériels conventionnels. L'état de vieillissement des bâtiments de la flotte, dont beaucoup ont été construits dans les années 50 avec

le plan d'aide mutuelle, ne permettra pas d'éviter une décroissance du tonnage prévue depuis longtemps ; les performances des bâtiments en construction la compenseront en partie et, en 1980, les crédits sont prévus pour la commande d'une corvette, deux chasseurs de mines et deux bâtiments de transport légers.

S'agissant des ressources accordées les années passées, et en particulier en 1979, les visites que le Rapporteur de votre Commission a pu faire dans les arsenaux, les états-majors, les écoles, les formations de combat des trois armées en France, en R.F.A. et outre-mer l'autorisent à témoigner du souci qu'il a toujours constaté d'une raisonnable efficacité dans l'emploi des crédits. Il est toutefois regrettable que les programmes d'entraînement des forces aient parfois dû être amputés faute de remboursement aux armées de l'intégralité des dépenses supplémentaires et imprévues qu'entraînent pour elles certaines interventions extérieures.

Si, d'une façon générale, la politique militaire apparaît bien, dans son exécution, conforme aux grandes orientations choisies et régulièrement confirmées, il est cependant permis de se demander si l'effort consenti par la France en ce domaine est bien suffisant.

En 1980, les crédits militaires représenteront 3,76 % du produit intérieur brut marchand. Ce pourcentage est en croissance régulière depuis 1977 mais, en dépit de cette progression, les dépenses militaires françaises ne sont peut-être pas toujours au niveau de besoins qu'une évolution scientifique et technique amplifie sans relâche.

Il semble cependant difficile de faire plus qu'à présent et d'envisager une progression des crédits militaires d'une autre échelle sans courir le risque d'un déséquilibre de notre économie et de nos finances qui, indépendamment de graves conséquences de divers ordres, aurait aussi des répercussions sur notre défense, dont le caractère global ne doit pas être oublié.

En définitive, s'agissant d'études, de recherches, de développements, de fabrications dans des secteurs tels que les avions, les engins, les navires, les chars, l'électronique et bien d'autres encore, il nous est difficile de tout faire et de le faire seuls.

La coopération technique et industrielle avec nos partenaires européens doit pouvoir nous permettre d'obtenir dans de meilleures conditions certains des matériels dont nous avons besoin. La formule ne va certes pas sans soulever des difficultés, que compensent cependant largement les avantages à en espérer. Elle est déjà utilisée ; il faut y recourir davantage.

*
**

Sous le bénéfice des considérations qui précèdent, votre commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de la Défense pour 1980.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Article 30.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte.

I. — Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1980, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Equipement »	52.353.500.000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	146.500.000 F
Total	<u>52.500.000.000 F</u>

II. — Il est ouvert au ministre de la Défense, pour 1980, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Equipement »	12.220.002.000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat »	103.500.000 F
Total	<u>12.323.502.000 F</u>

Commentaire.

Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

Article 76 bis (nouveau).

Texte.

A compter du projet de loi de finances pour 1980, la référence à un certain pourcentage du budget de l'Etat pour déterminer le montant global des crédits du ministère de la Défense est remplacée par la référence à un certain pourcentage du produit intérieur brut marchand.

Commentaire.

Il s'agit de remplacer la référence à un pourcentage du budget de l'Etat figurant dans le document annexe à la loi de programmation militaire du 19 juin 1976 pour définir l'évolution de principe des crédits militaires jusqu'en 1982.

On se référera désormais à un pourcentage du produit intérieur brut marchand (P.I.B.M.).

ANNEXES

ANNEXE N° 1

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
I. — Services relevant de la Délégation générale pour l'armement								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 D.G.A. Recherches et développements	1.214	1.446	+ 232	+ 19,1	875	1.095	+ 220	+ 25,1
51-88 Etudes spéciales. — Atome	3.453	4.000	+ 547	+ 15,8	3.485	4.001	+ 516	+ 14,8
51-89 Etudes spéciales. — Engins	3.962	4.582	+ 620	+ 15,6	3.705	4.200	+ 495	+ 13,4
51-92 Armement nucléaire tactique	730	661	— 69	— 9,5	709	725,2	+ 16,2	+ 2,3
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 D.G.A. — Investissements techniques et industriels .	594,4	610,9	+ 16,5	+ 2,8	486,5	579,8	+ 93,3	+ 19,2
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle	132,4	139	+ 6,6	+ 5	125,4	133	+ 7,6	+ 6,1
Total Section commune D.G.A.	10.085,8	11.438,9	+ 1.353,1	+ 13,4	9.385,9	10.734	+ 1.348,1	+ 14,4

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
II. — Section commune hors D.G.A.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90 DIR. C.E.N. — Etudes spéciales	761	967	+ 206	+ 27,1	751	920	+ 169	+ 22,5
<i>Fabrications.</i>								
53-61 Service de santé. — Matériel	54,1	74,4	+ 20,3	+ 37,5	54,1	68,1	+ 14	+ 25,9
53-91 Organismes interarmées. — Matériel	164,3	274,7	+ 110,4	+ 67,2	120,5	207,7	+ 87,2	+ 72,4
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61 Service de santé. — Infrastructure	166	162,6	— 3,4	— 2	66	102	+ 36	+ 54,5
54-80 S.D.E.C.E. — Equipement	46	53,8	+ 7,8	+ 17	45,1	55,4	+ 10,3	+ 22,8
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	1,3	1	— 0,3	— 23,1	1,7	1	— 0,7	— 41,2
54-82 Acquisitions immobilières	2	0,8	— 1,2	— 60	2	0,8	— 1,2	— 60
54-91 Construction de logements militaires	86,8	119,3	+ 32,5	+ 37,4	80,9	105,3	+ 24,4	+ 30,2
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure	111,2	88,7	— 22,5	— 20,2	98,4	84,7	— 13,7	— 13,9
<i>Infrastructure O.T.A.N.</i>								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux	55,8	74	+ 18,2	+ 32,6	39,1	27,1	— 12	— 30,7
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-20 (nouveau) Subventions d'équipement social au profit de l'institution de gestion sociale des armées ..	»	7,2	+ 7,2	»	»	7,2	+ 7,2	»
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire	0,9	0,3	— 0,6	— 66,7	0,9	0,3	— 0,6	— 66,7
Total Section commune hors D.G.A. ...	1.449,4	1.823,8	+ 374,4	+ 25,8	1.259,7	1.579,6	+ 319,9	+ 25,4
Total Section commune	11.535,2	13.262,7	+ 1.727,5	+ 15	10.645,6	12.313,6	+ 1.668	+ 15,7

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Constructions aéronautiques	1.650	2.227	+ 577	+ 35	1.461	1.976	+ 515	+ 35,2
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 Constructions aéronautiques	149,6	182	+ 32,4	+ 21,6	164,6	165	+ 0,4	+ 0,2
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Matériel du commissariat de l'air	285	315	+ 30	+ 10,5	258	290	+ 32	+ 12,4
53-51 Armement et munitions	782	1.005	+ 223	+ 28,5	593	755	+ 162	+ 27,3
53-52 Matériels au sol	195	221	+ 26	+ 13,3	202	212	+ 10	+ 4,9
53-71 Electronique	1.001,5	1.106,1	+ 104,6	+ 10,4	872,7	967	+ 94,3	+ 10,8
53-72 Matériel aérien	7.015	9.878	+ 2.863	+ 40,8	4.081	5.209	+ 1.128	+ 27,6
<i>Infrastructure.</i>								
54-61 Travaux et installations	414,9	549	+ 134,1	+ 32,3	394,7	469,2	+ 74,5	+ 18,9
54-62 Acquisitions immobilières	5	6	+ 1	+ 20	5	12	+ 7	+ 140
Total	11.498	15.489,1	+ 3.991,1	+ 34,7	8.032	10.055,2	+ 2.023,2	+ 25,2

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Matériels d'armement	854	1.047	+ 193	+ 22,6	694	768	+ 74	+ 10,7
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement ..	826	866,1	+ 40,1	+ 4,8	771,9	811,2	+ 39,3	+ 5,1
53-71 Fabrications d'armement	7.922,3	9.753,2	+ 1.830,9	+ 23,1	4.784,3	5.796	+ 1.011,7	+ 21,1
53-91 Matériels divers	265	366	+ 101	+ 38,1	236,8	332,9	+ 96,1	+ 40,6
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Infrastructure des services	170	199,6	+ 29,6	+ 17,4	125,9	147,3	+ 21,4	+ 17
54-61 Infrastructure logistique	1.131	1.333,8	+ 202,8	+ 17,9	1.040,8	1.218,4	+ 177,6	+ 17,1
54-62 Acquisitions immobilières	29	30	+ 1	+ 3,4	30,3	30	- 0,3	- 1
Total	11.197,3	13.595,7	+ 2.398,4	+ 21,4	7.684	9.103,8	+ 1.419,8	+ 18,5

ANNEXE N° 4

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Armement et prototypes	897,6	1.090,8	+ 193,2	+ 21,5	721,3	913,6	+ 192,3	+ 26,7
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, couchage, casernement	92	102	+ 10	+ 10,9	84	99,8	+ 15,8	+ 18,8
53-51 Aéronautique navale. — Matériel de série	1.643,1	1.421,5	— 221,6	— 13,5	1.302	1.530	+ 228	+ 17,5
53-61 Equipement des transmissions	76,1	89,5	+ 13,4	+ 17,6	66,1	84,7	+ 18,6	+ 28,1
53-71 Constructions neuves de la flotte	4.125,5	5.306,6	+ 1.181,1	+ 28,6	3.183,6	3.855,9	+ 672,3	+ 21,1
53-72 Munitions et engins	660	793,4	+ 133,4	+ 20,2	561	690,8	+ 129,8	+ 23,1
53-73 Equipement militaire	103,5	129,9	+ 26,4	+ 25,5	94,5	118,8	+ 24,3	+ 25,7
<i>Infrastructure.</i>								
54-41 Commissariat de la marine	21,5	22	+ 0,5	+ 2,3	18,5	20,8	+ 2,3	+ 12,4
54-51 Bases de l'aéronautique navale	52,3	59,6	+ 7,3	+ 13,9	43,3	57,9	+ 14,6	+ 33,7
54-61 Travaux maritimes	206,9	245,4	+ 38,5	+ 18,6	172	214	+ 42	+ 24,4
54-62 Acquisitions immobilières	1,9	1,8	— 0,1	— 5,3	1,6	2,7	+ 1,1	+ 68,7
Total	7.880,4	9.262,5	+ 1.382,1	+ 17,5	6.247,9	7.589	+ 1.341,1	+ 21,5

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

(En millions de francs.)

Chapitres	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1979	1980	Différence		1979	1980	Différence	
				(En pourcentage.)				(En pourcentage.)
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel	287,5	306,8	+ 19,3	+ 6,7	278,4	284,9	+ 6,5	+ 2,3
53-52 Habillement, couchage, ameublement	23,8	40,2	+ 16,4	+ 68,9	18,5	38,5	+ 20	+ 108
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières	469,8	543	+ 73,2	+ 15,6	438,4	457,8	+ 19,4	+ 4,4
Total	781,1	890	+ 108,9	+ 13,9	735,3	781,2	+ 45,9	+ 6,2